

LIEN SOCIAL

Quinzomadaire indépendant d'actualité sociale

PHOTO
Fictions
documentaires

P.34

MATIÈRE
À PENSÉES

P.16

Coopérer en travail social

LE PREMIER
QUI RIRA...



P.12

LOGEMENT
D'ABORD

Place aux jeunes

POLICIERS ET ÉDUCATEURS

Meilleurs ennemis

Jillo

Lien Social en numérique

Abonnez-vous !

Les formules

L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE

Nouveau

22 NUMÉROS SUR LISEUSE + ACCÈS AUX CONTENUS NUMÉRIQUES DU SITE (CONTENUS RÉSERVÉS + N^{OS} PRÉCÉDENTS)

1 AN = 149 €

RÉDUIT * = 86 €

Abonnez-vous en ligne sur www.lien-social.com

L'ABONNEMENT PAPIER

22 NUMÉROS + GUIDE FORMATIONS (PAR VOIE POSTALE)
+ ACCÈS AU NUMÉRO EN COURS SUR LISEUSE
(SOUS RÉSERVE DE CRÉER VOTRE COMPTE EN LIGNE)

Nouveau

1 AN = 149 €

RÉDUIT * = 86 €

Toutes les infos sur www.lien-social.com/abonnements

L'ABONNEMENT COUPLÉ

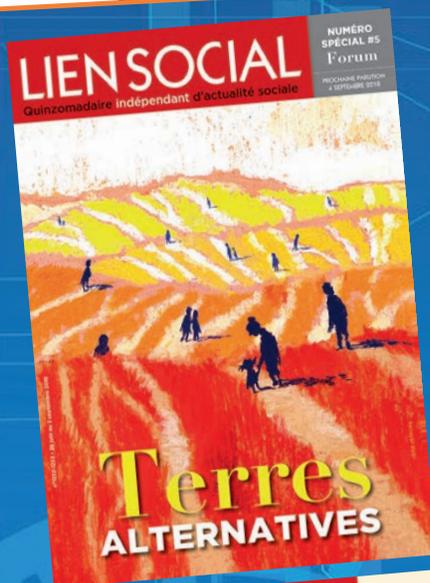
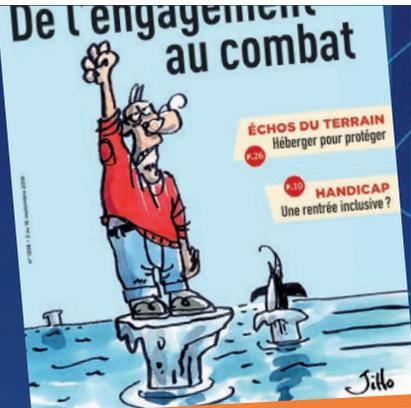
Nouveau

TOUS LES AVANTAGES DU PAPIER ET DU NUMÉRIQUE

1 AN = 199 €

RÉDUIT * = 122 €

Abonnez-vous en ligne sur www.lien-social.com



JE M'ABONNE À **LIEN SOCIAL**, le magazine au cœur du travail social

Toutes les informations disponibles sur www.lien-social.com rubrique **ABONNEMENTS**

Besoin d'aide ? contactez-nous : abonnement@lien-social.com - 05 62 73 34 40

offres spéciales - paiement par chèque - prélèvement automatique : voir sur le site

*Le tarif réduit concerne les étudiants et les demandeurs d'emploi sur justificatif

6 SOCIAL ACTU



LA PLUME DE CÉLIA CARPAYE

7 Le privilège de la désobéissance



L'HUMEUR DE JACQUES TRÉMINTIN

8 Faut-il expulser tous les parents maltraitants ?



SUR LE VIF PAR ÉTIENNE LIEBIG

9 Confinement (Acte2)

18 DOSSIER POLICIERS ET ÉDUCATEURS

Meilleurs ennemis ?

22 VIOLENCES POLICIÈRES Des jeunes à la barre

24 ENTRETIEN AVEC MANUEL BOUCHER
Entre contrôle et émancipation



32 THÉÂTRE
Wonder Woman
enterre son papa

PHOTO
Fictions
Documentaires

34



L'œil et l'oreille

10 TRIBUNE DES **RÉSISTANCES**
COVID-19

Le combat des sacrifiés

11 Dans *Lien Social* il y a 30 ans

12 ANGLE **DROIT**
LOGEMENT D'ABORD

Place aux jeunes

14 PAROLES **DE MÉTIERS**

« Jusqu'où peut-on accompagner à la parentalité ? »



16 MATIÈRE À **PENSÉES**

Coopérer en travail social

26 ÉCHOS DU **TERRAIN**

Camper sans quitter l'hôpital

28 ESPACE DU **LECTEUR**

➤ Hommage à Maurice Capul
Quelques bouts de mémoire

➤ Peut-on être différente et préparer un diplôme d'AS ?

31 OFFRES D'EMPLOI

Deux regards complémentaires sur l'évolution du travail social



348 p. • 27 €

Histoire du travail social en France

De la fin du XIX^e siècle à nos jours

Henri Pascal

Une synthèse actualisée de l'évolution du travail social en France

Fruit de mobilisations et de combats, le travail social a toujours expérimenté de nouvelles formes d'action. Dans cette édition augmentée, Henri Pascal retrace l'évolution des professions du social en France au gré des contextes politiques, économiques et sociaux. Une synthèse fondamentale pour les professionnels, les cadres du travail social et les étudiants, l'histoire faisant partie du socle commun de formation aux diplômés du travail social.



156 p. • 25 €

Dire le social

Michel Autès,
Stéphane Rullac

Préface d'Emmanuel Jovelin

Une réflexion inédite sur l'évolution des politiques sociales et du travail social

Par son analyse des paradoxes de l'intervention sociale, Michel Autès a aidé des générations de professionnels et de chercheurs à penser le social. Il évoque ici son parcours de formation et de recherche, ses engagements politiques, et livre ses réflexions sur l'évolution des politiques sociales et du travail social depuis les années 1970. Une mine d'information et une source d'inspiration pour les sociologues, enseignants et professionnels du social.

Deux approches innovantes sur le travail social



168 p. • 20 €

Engager ses émotions dans la relation d'aide

Alexandrine Laizeau,
Catherine Galopin

Un manifeste en faveur des émotions en travail social

Dans le cadre professionnel, les émotions sont souvent dévalorisées. Ce constat est encore plus marqué dans le travail social où la relation d'aide devrait être dénuée de tout engagement émotionnel. Ce livre est un manifeste en faveur des émotions en travail social. Elles sont une force et, plus encore, une compétence à valeur égale de la technique et des savoirs pour faire émerger un changement aussi bien du côté du professionnel que de l'usager.



228 p. • 27 €

Le travail social en quête de légitimité

Jean-Sébastien Alix,
Michel Autès, Éric Marlière

La reconnaissance du travail social comme objet de recherche

Selon certains auteurs, la légitimité sociale et politique proviendrait d'un statut scientifique et académique du travail social. Cet ouvrage souhaite interroger la pertinence de cette stratégie. Écrit par des sociologues de renom, il suscite le débat et met en perspective les controverses actuelles (réforme des diplômes, rapports et tensions entre écoles de formation en travail social et universités). Une réflexion innovante pour les professionnels du social.

 **PRESSES**
DE L'**EHESP**

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
EN SANTÉ PUBLIQUE

Ouvrages disponibles en librairie
ou auprès de l'éditeur
commande-presses@ehesp.fr

Pour en savoir +

www.press.es.ehesp.fr





par Jacques Trémintin

Combattre l'arbitraire

L'action des forces de l'ordre, ce sont 2 300 blessés, pendant le mouvement des gilets jaunes. Ce sont aussi ces contrôles au faciès (vingt fois plus fréquents quand on est noir ou d'origine maghrébine). Ce sont tous ces morts par étouffement ou autre. C'est le racisme qui mine une profession votant à 67 % Le Pen. Mais ce sont aussi ces gendarmes qui accueillent avec bienveillance la petite victime d'inceste. Ce sont aussi ces policiers parlementant et finissant par plaquer au sol cette adolescente armée d'un couteau et hurlant son intention de planter la cheffe de service. C'est aussi cette patrouille appelée à l'aide pour gérer un groupe d'ados mettant à sac son foyer. Et ce sont aussi ces fonctionnaires de police sauvant des citoyens de la noyade ou d'autres sur le point de se suicider. Il y a donc bien deux

faces à la même médaille ! Le problème ne tient pas tant aux dérives qu'il serait bien utopique de prétendre éviter. C'est le refus manifeste de l'autorité politique, de l'administration et de la justice de les identifier, de les reconnaître et de les sanctionner. Trop souvent, il faut des manifestations de rue ou des campagnes de presse pour enfin accélérer des enquêtes qui traînent depuis des mois, voire des années, quand elles ne se terminent pas par des classements sans suite ou des relaxes. Il ne faut pas oublier, comme le font régulièrement les syndicats policiers, que police et gendarmerie constituent le dernier rempart quand la révolte gronde contre l'ordre social néolibéral. Nous continuerons donc à la fois à leur téléphoner en cas de fugue d'un mineur et à dénoncer leurs violences illégitimes.

PHOTO



© JHÔ

Photo p.2 : © Pixabay

Photo p.11 : © Fotolia-grandfaillure

LIEN SOCIAL • Directeur de la publication : André Jonis
Rédactrice en chef : Marianne Langlet - marianne.langlet@lien-social.com
Rédactrice en chef adjointe : Katia Rouff-Fiorenzi - katia.rouff@lien-social.com
Chef de rubrique : Jacques Trémintin - tremintin@lien-social.com
Rédacteurs : Célia Carpaye - Étienne Liebig
Ont collaboré à ce numéro : Rozenn Le Berre - Myriam Léon
Dessinateur : Jihô - 1^{ère} rédactrice graphiste : Marie-Pierre Mouisset
Mise en page : Djamilia Lagarde
Abonnements, vente : Chantal Barcelo - abonnement@lien-social.com
Publicité : Appoline Chaminade - la-regie@lien-social.com
Offres d'emploi : Marie-Hélène Clauzel - marie-helene.clauzel@lien-social.com
Administration, comptabilité : Patricia Viviers - patricia@lien-social.com
Principaux associés : André Jonis - Rémy Dorvault - Jean-Luc Martinet

LIEN SOCIAL · Bimensuel
SARL au capital de 7622,45 €
Gérant : André Jonis
Fabrication : Evoluprint - Brugières
(certifié Imprim'vert, PEFC et FSC)



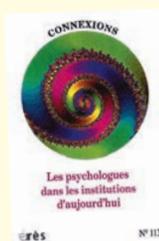
Abonnement : 149 €/an pour 22 n°
Prix au n° : 7,50 €
Commission paritaire : 0623 T 83295
ISSN 0994 - 1819
N° SIRET 347 557 688 00038
code APE 5814Z
Dépôt légal à parution

www.lien-social.com

76 rue Garance - 31670 Labège · Tél. : 05 62 73 34 40 · Fax : 05 62 73 00 29 · contact@lien-social.com



« **POUR QUE LE BRIANÇONNAIS RESTE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AVEC LES EXILÉS** » • Une pétition lancée par l'association Tous migrants a recueilli 40 000 signatures et permis au Refuge Solidaire de Briançon (Hautes-Alpes) de ne pas fermer ses portes au 28 octobre comme le voulait le maire (LR) de la ville et président de la communauté de communes du Briançonnais. Suite à la création d'une commission composée d'élus et de représentants du Refuge, l'édile s'est engagé à renoncer à toute expulsion avant six mois. Il a également fait remplir la cuve à fioul de la chaudière. Les locaux continueront donc d'accueillir tout l'hiver des personnes exilées qui franchissent la frontière franco-italienne par deux cols, la nuit, parfois avec des enfants. Le Refuge Solidaire réfléchit d'ores et déjà à des solutions pérennes pour le printemps. Depuis son ouverture en 2017, il a accueilli 11 000 personnes.



Les psychologues dans les institutions aujourd'hui

Depuis la création du titre de psychologue en 1985, le modèle gestionnaire qui s'est imposé à tous les secteurs vient bouleverser l'organisation et le sens du travail des psychologues. Comment la vie psychique peut-elle être vraiment prise en compte lorsque l'appréciation de la souffrance qui se manifeste est coincée entre des exigences d'adaptabilité du patient et une conception objectivante de la thérapie? En quoi de nouvelles attentes institutionnelles remettent-elles en question les valeurs de la profession? Quels rapports aux groupes et à l'institution sont à repenser, si les organisations demandent aux psychologues d'aider leurs propres équipes ou de participer au développement de la coopération entre les différents pôles de la vie institutionnelle? Quels enjeux pèsent sur la formation, alors que la validité scientifique des théories du psychisme et la pertinence clinique des méthodes de traitement sont remises en cause?

Connexions n° 113



Comprendre et accompagner le développement avec le numérique

Quels sont les effets des nouvelles technologies sur le développement? Les outils numériques sont là, et ce sont de puissants moyens. Mais des moyens pour quoi faire? Les psychologues s'interrogent: apprend-on aux enfants à les utiliser adéquatement et aux parents à les contrôler correctement? Par exemple, comment les bébés et les parents gèrent-ils l'attention conjointe lors de leurs interactions à distance par vidéo?

Enfance n°2020/3



Prise en charge de la radicalisation en prison: la grande illusion

L'augmentation du nombre de personnes incarcérées pour des affaires de terrorisme et risques de radicalisation ont, ces dernières années, mis les prisons sous pression. Mais face à des injonctions contradictoires, l'Administration pénitentiaire peine à donner un sens à leur prise en charge. Bien souvent, la sécurité l'emporte sur l'accompagnement et l'objectif de neutralisation sur celui de réhabilitation.

Dedans, dehors n° 108

RETROUVEZ PLUS D'ACTUS sur notre site www.lien-social.com, Facebook Liensocial et twitter @LienSocial

Mesures pansements

À la veille du nouveau confinement, les annonces pour lutter contre la pauvreté qui explose avec la crise sanitaire sont jugées largement insuffisantes par les associations. « *Mépris du gouvernement* », l'association ATD Quart Monde réagit durement aux annonces du Premier ministre, Jean Castex. Ce dernier confirme, le 24 octobre, en visite dans un CHRS, le choix idéologique marqué du gouvernement. Le curseur vise les dispositifs d'insertion et de retour à l'activité : augmentation de 30 000 places d'insertion par l'activité économique d'ici 2022, déploiement de 50 000 Garanties jeunes supplémentaires, développement de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, 100 000 nouveaux services civiques.

« Des mesures pansements, déconnectées de la vie des gens, loin d'être à la hauteur de la situation »

Des aides exceptionnelles et ponctuelles de 150 euros seront versées aux personnes allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), s'ajouteront 100 euros par enfant. En outre, les personnes percevant l'aide personnalisée au logement (APL) toucheront 100 euros par enfant. Cette aide s'étend aux jeunes non étudiants qui reçoivent une APL et aux étudiants boursiers.

« *Des mesures pansements, déconnectées de la vie des gens, loin d'être à la hauteur de la situation* », poursuit ATD Quart Monde. L'association y voit une « *logique éculée consistant à opposer les « bons pauvres » auxquels on donnerait un coup de pouce pour les aider à retrouver le marché de l'emploi, et les « mauvais pauvres », auxquels on distribuerait des miettes* ». Si la Fédération des acteurs de la solidarité salue ces aides bienvenues, elle regrette « *le caractère ponctuel de ce soutien alors que la crise sociale s'inscrit dans le temps* ». Le reconfinement le confirme.

LA PLUME
DE CÉLIA CARPAYE



Le privilège de la désobéissance

La période actuelle, rythmée de contraintes, mesures, obligations, interdictions, amène tout un chacun à s'interroger sur son degré d'adhésion à l'institution que représente l'État. Les un.e.s voient dans l'actualisation permanente des restrictions une manière d'être protégé.e.s et de protéger les personnes fragiles, les autres y voient au contraire un moyen d'étouffer les revendications populaires et d'augmenter la puissance de l'État policier. D'autres encore n'y croient pas du tout, ou alors ne savent pas, ne savent plus, obéissent parfois, désobéissent à d'autres moments. Et c'est à l'image de l'hétérogénéité de toute une société : un joyeux – mais non moins anxiogène – bordel.

Ce que je voudrais soulever aujourd'hui réside moins dans la recherche d'une vérité (qui serait, de fait, factice) que dans un questionnement autour du droit à la désobéissance. Il ne s'agit pas ici de se faire juge ; posons même d'emblée le principe selon lequel nous pouvons respecter les restrictions sanitaires tout en critiquant par l'observation ce qui se joue en terme de rapports de force entre différentes couches de la population. En effet, d'aucuns voient la désobéissance comme un droit inaliénable fondé sur la Déclaration des droits de l'homme, déclaration qui inscrit la « résistance à l'oppression » comme un des quatre droits naturels et imprescriptibles. Reste à s'entendre sur la notion d'oppression, mais quand même : peut-on réellement penser que tout le monde a droit à la désobéissance ? Est-ce que des personnes refusant le port du masque ou les mesures du confinement seront traitées de la même façon selon qu'elles soient résidentes du centre de Paris ou de sa périphérie, selon qu'elles soient blanches ou non-blanches, selon qu'elles soient économiquement puissantes ou non ?

Question évidemment rhétorique, elle m'amène toutefois à vouloir rappeler que choisir d'obéir ou de désobéir est conditionné à ce que l'on ne choisit pas, c'est-à-dire qui nous sommes et ce que nous sommes dans ce monde.



L'HUMEUR
DE JACQUES TRÉMINTIN

Faut-il expulser tous les parents maltraitants ?

Le 17 d'août, une adolescente de 17 ans était rouée de coups et tondue par des membres de sa famille, pour la punir d'avoir fugué quatre jours avec son petit copain. La jeune fille est alors confiée à l'Aide sociale à l'enfance. Le 23 octobre, ses agresseurs ont été condamnés à un an de prison, dont quatre mois avec sursis. Cette sanction pénale légitime deux combats : celui contre la maltraitance faite aux enfants et celui contre la violence faite aux femmes. Tout aurait pu s'arrêter là. Mais, une polémique est venue se rajouter : non seulement, cette famille d'origine Rom bosniaque et de confession musulmane venait d'être déboutée du droit d'asile, mais en plus, elle s'opposait au mariage de sa fille avec un jeune chrétien, lui-même de nationalité serbe. Un peu trop, sans doute, pour notre ministre de l'intérieur qui tweeta alors : « *ils n'ont rien à faire sur le sol national* » et précipita leur reconduite à la frontière, aussitôt le jugement rendu. Au-delà de l'éventuel ressenti de cette adolescente se vivant coupable du sort réservé à la famille qui reste la sienne, rappelons que chaque année, plus de 50 000 mineurs subissent des violences physiques dans notre beau pays. Et les tortionnaires ne sont pas spécialement musulmans, ni demandeurs d'asile ! La famille expulsée a été justement condamnée pour un comportement intolérable. Mais, si elle ne mérite pas de rester en France, que dire des milliers d'adultes maltraitants qui le peuvent comme détenteurs de la nationalité française ? Il n'est bien sûr pas question ici d'en appeler à la reconduite à la frontière de tout parent violentant son enfant. Pour autant, nous serions beaucoup à nous sentir plus proches de migrants, que de certains de nos compatriotes racistes, homophobes ou sexistes. La considération, le respect ou la bienveillance envers autrui ne sont jamais liés à une nationalité, à une religion ou à une couleur de peau. Pas plus que la connerie, d'ailleurs !

SOCIAL ACTU

DÉTENTION

Le virus derrière les barreaux

Durant le confinement, le gouvernement a choisi de réduire le taux d'occupation des prisons : au 1er juillet, elles comptaient 59 000 détenus pour 61 000 places. Mais dès le déconfinement, plutôt que poursuivre la mise en place de mesures alternatives et d'aménagements de peine, la justice a repris les incarcérations entraînant de nouveau une surpopulation. « *Au 26 octobre, les prisons comptent 62 000 personnes*, alerte François Bes, coordinateur du pôle enquêtes à l'Observatoire international des prisons (OIP). *Elles sont occupées en moyenne à 116 %.* Plus de six cents personnes dorment sur des matelas par terre ». Alors que la loi prévoit un principe d'égalité des soins entre la population et les détenus, ceux-ci n'ont pas bénéficié des mesures de protection et de prévention au même rythme que les autres citoyens. « *Aujourd'hui, seules les personnes incarcérées dans des zones d'alerte rouge écarlate commencent à bénéficier de masques pour la journée, contrairement aux autres qui n'en portent que lors des parloirs et des activités* », pointe François Bes. L'OIP appelle à une harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire. Fin octobre, trente-trois clusters au total avaient été identifiés en détention depuis le début de l'épidémie, contre trois en juin. Comme partout, elle s'accélère.

L'OIP, tout comme Dominique Simmonot, nouvelle Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) appelle à privilégier les peines alternatives et les aménagements de peine. « *Durant le confinement, la non-incarcération de 15 000 personnes n'a posé aucun problème de sécurité publique, comme le prétendaient certains politiques* », appuie François Bes. Le 23 octobre c'est d'ailleurs cette consigne qu'a donné le Garde des Sceaux aux Parquets. Reste à voir si elle sera suivie d'effets.



Visite du contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) au centre pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne) en 2016.



SUR LE VIF

PAR ÉTIENNE LIEBIG

PERSONNES ÉTRANGÈRES

Guichets fermés

Depuis novembre 2019, la préfecture de l'Essonne oblige les personnes étrangères à prendre rendez-vous en ligne pour le dépôt d'une demande de titre de séjour. Cela rend les démarches impossibles pour celles sans accès à internet et/ou à l'écrit. Même les personnes qui peuvent se débrouiller se heurtent à un mur : la préfecture met en ligne un nombre de créneaux de rendez-vous insuffisants, entraînant la saturation et l'inaccessibilité du système. « *Elle ne leur propose aucune solution alternative comme la possibilité de se rendre directement dans ses locaux, alors que la loi l'y oblige* », dénonce Clémence Lormier, chargée de projet à la Cimade. Face aux trop nombreux blocages, le 19 octobre, plusieurs personnes ont saisi le tribunal administratif de Versailles pour demander que soit enjoint à la préfecture de les recevoir et de traiter les demandes de titres de séjour. Ce non-accès aux droits concerne l'ensemble des préfectures franciliennes « *Celle de Cergy (Val d'Oise) ne proposait aucune plage de rendez-vous entre juillet et septembre pour les demandes de cartes de séjour ou de naturalisation*, illustre Clémence Lormier. *Si les situations sont plus ou moins complexes selon les préfectures, les entraves, elles, sont partout.* »

HÉBERGEMENT

Les squatteurs dans le viseur

Le 27 octobre, le Sénat a adopté la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). Elle comprend plusieurs mesures contre les squatteurs visant à faciliter leur expulsion, tripler leurs peines pénales et réduire l'intervention de la justice au profit du Préfet qui pourrait, par sa seule décision, faire expulser des personnes. « *Inutile de durcir la loi sur les squats, il faut lutter contre le mal logement* », titrait une tribune dans *Libération* le 18 octobre dernier signée par une quarantaine d'associations, collectifs et syndicats. Ils interrogent : « *Est-il nécessaire de rappeler que certaines personnes sans logis sont contraintes de squatter faute de logement disponible pour elles, dans un pays où le nombre de sans-abri explose, et alors même qu'elles ont parfois engagé toutes les démarches en vue de leur relogement, voire que l'État peut avoir été condamné à les reloger dans le cadre du Droit au logement opposable ?* » L'association Droit au logement rappelle que 3,2 millions de logements sont vacants. Seule une saisine du Conseil constitutionnel pourrait aujourd'hui remettre en question ces mesures, sinon elles s'appliqueront dans les prochaines semaines.

Confinement (Acte 2)

Bon, c'est pas un scoop mais on est tous inégaux. Y a des grands, des petits, des beaux, des moches, des malins et des pas très malins... On s'en accomode parce qu'on est habitué et puis on se dit : « *ça pourrait être pire, je pourrais être chauve* ». Mais il y a un domaine où l'inégalité entre les humains est vraiment insidieuse et perverse, c'est notre fonctionnement hormonal que la médecine commence à découvrir. Le cerveau est une usine chimique qui balance des tas de produits pour donner envie de manger, de marcher, de découvrir, d'aimer, de dormir, de rêver, de reprendre du vin parce que c'était bon ou de jouer au 4.21 ! Bref toutes nos actions sont téléguidées par ce système chimique complexe et très varié. Ainsi, concernant les addictions aux drogues, (Sucre, cannabis, alcool, nicotine, opiacés etc.) nous sommes particulièrement inégaux. Pour certains, il sera douloureux mais faisable d'arrêter de fumer parce que la dose de dopamine déclenchée par la nicotine sera raisonnable et pour d'autres, le système dopaminergique est tel, que l'arrêt des addictions est une douleur insupportable. Ce qu'on appelait la « volonté » est en fait la maîtrise du circuit de récompense. Les IRM cérébraux montrent clairement que les mêmes zones sont excitées et répondent à une sollicitation des multiples hormones du plaisir lors d'une prise de produit ou d'un engagement militant ou religieux par exemple. Nous sommes donc le jouet de cette chimie que nous ne contrôlons pas et sur laquelle la psychiatrie joue en permanence en essayant de compenser nos manques et limiter nos excès. Alors, mes chers amis, travailleurs sociaux, vous qui êtes en première ligne, brisés par le confinement, cassés par les inégalités sociales, effrayés par la violence quotidienne et circonspects devant notre gouvernement... Je vous souhaite d'avoir un trop plein de sérotonine. Cette hormone de la bonne humeur et du regard positif sur la vie. Gros bisous et courage à tous de ma part et de la part de *Lien Social*.

Le combat des sacrifiés

Ayant été confinées tout l'été, les personnes vulnérables ont découvert à la rentrée qu'elles pouvaient à nouveau travailler. Par décret, elles perdaient le droit au « certificat d'isolement » mais pas celui de se rebeller.

FRAGILES mais combatifs, les travailleurs vulnérables ont fini par convaincre le Conseil d'État. Ils souffrent de pathologies propices au développement de formes graves du Covid-19 : mucoviscidose, cardiopathie, myopathie, diabète, obésité, asthme sévère... Entre le 17 mars et le 31 août, le gouvernement leur a fortement conseillé de se protéger. Le 5 mai, un décret leur donne accès à un certificat d'isolement ouvrant le droit au télétravail ou aux indemnités de chômage. Pour éviter que le virus pénètre le foyer, les cohabitants, conjoints, parents et enfants, bénéficient de cette dérogation favorisant l'isolement volontaire. Mais le 29 août, un décret réduit la liste de onze maladies à quatre, ce qui les renvoie quasiment tous au travail à partir du 1er septembre, alors que la reprise de l'épidémie se fait déjà sensible.

Les milliers de personnes concernées redoutaient que la volonté de relancer l'économie balaie celle de les protéger. « En juin, des rumeurs circulaient sur la fin du certificat d'isolement, raconte Jessica Scemama, proche d'une personne vulnérable et étudiante en communication. Les médias ont annoncé des dates, la caisse primaire d'assurance maladie et le ministère du Travail aussi mais c'était à chaque fois reporté. Des personnes vulnérables ont alors créé des groupes Facebook afin de se soutenir et de s'informer. Début août, j'ai rejoint "Personnes vulnérables en isolement" et j'ai été confrontée à l'angoisse des personnes qui vivaient dans l'incertitude. »

Dès la publication du décret, le collectif lance la campagne « Vulnérables sacrifiés » sur les réseaux sociaux. Ils témoignent de leur peur de mourir ou de contaminer leurs proches, certains

parlent de démission, de pression des employeurs...

Parallèlement, une pétition demandant l'abrogation du décret réunit près de 40 000 signatures. Les premiers recours en « référé-liberté » et « pour excès de pouvoir » sont déposés auprès du Conseil d'État le 11 septembre. Le blogueur Olivier Berruyer cofonde « Les sacrifiables ». Sur son site « les-crises.fr », présenté comme un « espace d'auto-défense intellectuelle », il publie un mode d'emploi pour aider les personnes qui souhaitent déposer leur propre recours gratuitement et en ligne. Censé se prononcer sous 48 heures, le juge des référés déboute le 21 septembre la centaine de requérants pour manque de pièces. Du coup, « suite au scandaleux rejet dilatoire de nos recours, nous allons les redéposer, en les complétant », tonne Olivier Berruyer.

Le 4 octobre, une tribune signée par plus de cinquante associations d'usagers de santé, collectifs et syndicats, interpelle le gouvernement. Les signataires

refusent « que ces personnes vulnérables en raison de leur état de santé, soient considérées comme des dommages collatéraux acceptables au motif du rebond économique ». Sans succès, France assos santé demande à être reçue par Matignon. « Ce décret est caduc puisqu'il ne répond pas à la situation sanitaire, explique Gérard Raymond, le 14 octobre. Le ministère de la santé comprend notre position mais nous avons des difficultés à discuter avec le ministère du Travail. » La diplomatie rame encore quand le 15 octobre, le juge des référés estime cette fois « que le Gouvernement n'a pas suffisamment justifié, pendant l'instruction, de la cohérence des nouveaux critères choisis ». Le Conseil d'État suspend donc partiellement le décret mais les cohabitants restent exclus du dispositif de protection. Pour les Vulnérables sacrifiés, le message est simple : « Le combat continue ! Votre mobilisation est notre plus grande force, elle ne doit pas faiblir. »

Myriam Léon



La campagne du collectif Vulnérables sacrifiés a été lancée dès la fin du mois d'août.

Dans Lien Social il y a 30 ans

LS n°96 • 01.11.1990 (extrait)

par Chantal Saint-Jarre, psychanalyste

L'enfant-mort renvoie à un événement hautement stressant qui nécessite, tout comme le stress traumatique, d'être investi-gué dans ses conséquences psychosociales immédiates et à long terme. Je vous parlerai à propos de l'avortement et du Sida comme deux de ces événements hautement stressants dans lesquels la douleur de l'enfant-mort, si elle n'est pas mise en mots, peut conduire à un désastre psychologique difficilement surmontable. Désastre qu'on peut identifier au traumatisme, c'est à dire à une expérience affective qui reste inassimilable dans le psychisme, entre autre parce qu'elle génère un



conflit qui empêche le sujet d'intégrer à sa personnalité consciente l'expérience advenue. L'intégrité du sujet est donc compromise en ceci que, aliénée à la douleur de l'enfant-mort en tant que traumatisme inconscient, il est coincé dans l'impossibilité temporaire voire définitive à vivre la vie, la souffrance et la mort. Un certain féminisme

accorde à toute femme l'avortement sur demande, de même qu'il y a des médecins et des hommes de loi qui ne peuvent supporter l'idée que les femmes soient libres de disposer de leur corps et d'aller voir un médecin pour lui parler de leur désir d'avorter, de leur courage à ne pas mettre au monde. Je voudrais bien pouvoir m'asseoir calmement avec ces femmes et ces hommes et essayer d'ouvrir la discussion... Je leur parlerai en tant que « psy ayant reçu les témoignages de femmes (parfois mariées, parfois vivant en union libre avec leurs partenaires et ayant ou non des enfants, parfois célibataires ou divorcées), qui ont vécu l'épreuve d'un avortement (...).

Article intégral offert par retour de mail
contact@lien-social.com



Fondation
Ronald McDonald™
Sous l'égide de la Fondation de France

Prendre soin des familles

PRIX FONDATION RONALD McDONALD

2021

APPEL À PROJETS "Parents, enfants et maladie"

Le Prix récompensera 5 initiatives associatives exemplaires visant à :



Favoriser
l'inclusion de l'enfant malade
dans un environnement
social et familial stable



Maintenir
l'équilibre
de la fratrie



Accompagner
les parents et les enfants
dans la compréhension
de la maladie

Le jury est présidé par **Anne-Dauphine Julliard**, auteure de plusieurs ouvrages et réalisatrice du film « Et les Mistrals Gagnants ».

Prix de 15 000€
pour chacune des 5 associations lauréates

Candidatez sur FONDATION-RONALD-MCDONALD.FR
1^{er} octobre au 31 décembre 2020

LOGEMENT
D'ABORD

Place aux jeunes

Si les dispositifs *Un chez soi d'abord* sont accessibles dès 18 ans, seul un faible pourcentage de jeunes en bénéficie. Pourtant, les risques liés au sans-abrisme ne les épargnent pas. Pour mieux les accompagner et garantir l'accès à leurs droits, Lille et Toulouse expérimentent un nouveau dispositif.

HOUSING *first* : née aux États-Unis, la formule marque un changement de philosophie dans l'action sociale à destination des personnes sans-abri très marginalisées, souffrant de maladies psychiatriques et d'addictions. Terminée la logique d'escalier, qui implique de régler ses problèmes de santé et d'entamer un sevrage avant d'obtenir un logement. Les dispositifs *housing first* renversent la procédure : avant toute chose, les personnes peuvent se poser quelque part, chez elles. Et ce n'est qu'une fois installées qu'un accompagnement médico-social intensif débute, pour conduire progressivement au droit commun.

Rapidement, l'expérience porte ses fruits et essaime à l'international. En France, c'est au début de la décennie 2010 que s'implantent les premiers dispositifs « Un chez soi d'abord ». À l'origine, un rapport du ministère de la Santé tire la sonnette d'alarme. « *Il montre qu'il existe des tranches de la population qui sont malades et qui ont une double problématique : elles n'ont accès ni au droit au logement, ni au droit à la santé*, explique Pascale Estecahandy, coordinatrice technique nationale du programme « Un chez soi d'abord » à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). *Elles meurent trente à trente-cinq ans plus tôt que la moyenne de la population dans des conditions sanitaires catastrophiques.* » Inspiré du *Housing first*, conforté par ce rapport, un premier dispositif expérimental s'implante en 2011 dans quatre villes : Lille,

Marseille, Paris et Toulouse.

Son premier enjeu : garantir le droit au logement, sans condition ni obligation de traitement ou de sevrage. Fort des conclusions très encourageantes de l'expérimentation conduite sur les quatre métropoles, un décret publié fin 2016 offre un cadre pérenne au dispositif. Il permet la généralisation du dispositif « Un chez soi d'abord » et l'inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles. Depuis, les dispositifs se multiplient même s'ils se heurtent régulièrement à un manque de moyens (voir LS n° 1243).

Sorties sèches

Parmi les personnes accompagnées dans le dispositif, on ne compte que 16 % de jeunes de moins de 25 ans. Pourtant, ils ne semblent pas moins épargnés. Les « sorties sèches » de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) à dix-huit ans, propulsant les plus précaires dans la rue, interpellent : on estime qu'une personne SDF sur quatre sort de l'Ase. Naît alors l'idée d'accompagner plus vite, plus intensément et plus spécifiquement des jeunes en risque de sans-abrisme, d'addictions ou de troubles psychiatriques. En d'autres termes, intervenir tôt pour éviter des séquelles psychiatriques irréversibles et l'installation à long terme dans l'errance.

C'est dans ce contexte, alors que le dispositif « Un chez soi d'abord » généraliste se diffuse, qu'une nouvelle expérimentation voit le jour : « Un chez soi d'abord – Jeunes ». À public spécifique, réponses spécifiques. « *Les jeunes présentent des différences au niveau de l'accès à l'emploi, du lien avec la famille, du développement psycho-social, etc. Ils sont en général moins seuls et parce qu'ils sont jeunes, ont passé moins de temps à la rue et sont moins pris dans leurs addictions. Ce public a besoin de réponses adaptées* », détaille Pascale Estecahandy.

Là encore, les regards se tournent vers l'étranger :

UN CHEZ SOI D'ABORD – JEUNES

- Cent jeunes de 18 à 25 ans sur deux métropoles.
- Trois années d'expérimentation.
- Un professionnel pour six jeunes.
- Un projet multi-partenarial : acteurs de l'inclusion sociale, de la santé mentale et de la prévention des risques.



Des activités collectives de loisirs permettent aux équipes et aux jeunes de renforcer le lien.

l'Écosse, l'Irlande et le Canada ont expérimenté des dispositifs de housing first spécialement dédiés aux jeunes. « *Tout n'est pas transposable, nuance Pascale Estecahandy. Le système de l'Aide sociale à l'enfance, par exemple, n'existe pas sous cette forme à l'étranger. Mais ces expériences à l'international nous ont conduit à l'essayer en France.* »

Prévention des risques

S'inscrivant dans le Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le dispositif jeunes se base avant tout sur la prévention. « *L'objectif est de tout faire pour éviter le passage à la rue, les pertes de droits, les violences, les risques de prostitution et de toxicomanie, qu'il implique* », poursuit Pascale Estecahandy.

Pour entrer dans ce dispositif, contrairement à celui dédié aux adultes, les jeunes ne doivent pas justifier d'un diagnostic établi de maladie psychiatrique, mais seulement de symptômes de troubles psychiques sévères. Ils peuvent être sans abri ou en grand risque de le devenir et non en « grand parcours d'itinérance » comme les adultes. Le dispositif bénéficie d'un taux d'encadrement renforcé : il passe d'un professionnel pour dix personnes accompagnées à un pour six. La réinsertion par l'accès à l'emploi ou par la formation demeure plus accessible pour ce public qui ne souffre pas de « trous dans le CV » comme ses homologues plus âgés. « *L'inclusion sociale via l'accès à l'emploi ou la formation représente un axe très fort du dispositif jeunes. Cela prend beaucoup plus de temps pour les personnes du dispositif généraliste* », explique Véronique Waxin, directrice du dispositif pour la métropole lilloise.

Cependant, l'absence de ressources constitue un frein majeur pour les jeunes : « *À part quelques aides de type Entrée dans la vie active (EVA) ou des appuis des missions locales, les 18-25 ans n'ont pas accès au RSA* », poursuit la directrice. L'obtention de l'Al-

location aux adultes handicapés (AAH) passe, elle, par une reconnaissance du handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Or ces jeunes présentent des symptômes souvent plus fluctuants. Ils sont aussi plus nombreux à être dans le déni de la maladie et tardent à la faire reconnaître. Résultat, conclut Véronique Waxin, « *la plupart n'ont aucune ressource. C'est un enjeu très fort pour nos équipes.* »

La philosophie du dispositif, elle, reste inchangée : « *lors de la première rencontre avec un jeune, nos équipes ne connaissent rien de son parcours antérieur, explique Véronique Waxin. C'est le droit à l'oubli. On commence par demander : "De quoi avez-vous envie, qu'est-ce qui vous fait rêver?" Et ensuite on travaille l'accès aux droits, la réduction des risques, le soin. Tout cela au rythme de la personne.* »

Le dispositif réservé aux jeunes sera expérimenté sur deux métropoles : Lille et Toulouse. Cinquante jeunes entre 18 et 22 ans devraient intégrer un logement dans chacune des deux villes d'ici la fin de l'année. À Lille, une trentaine de jeunes ont déjà investi les logements. Orientés par l'Ase, un hôpital psychiatrique, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou une mission locale, ils ont commencé, avec les équipes, les démarches d'insertion sociale. « *Sur neuf mois d'expérimentation, on arrive déjà à avoir des opportunités d'entrée en emploi et en formation, se réjouit Véronique Waxin. Les jeunes sont dans une bonne dynamique. Ils ne sont pas encore marqués par les années de vie à la rue, en CHRS ou en prison.* »

Même s'il est encore tôt pour tirer des conclusions, les premières remontées du terrain indiquent que les effets préventifs semblent porter leurs fruits. Une évaluation poussée sera conduite sur les deux années à venir pour permettre, en 2022, de réfléchir à la généralisation du dispositif jeunes, dans le sillon du dispositif généraliste.

Rozenn Le Berre

« *Agir en homme de pensée et penser en homme d'action.* » À l'image de cette maxime de Bergson, des professionnels se confrontent au remue-méninges qui leur est proposé, se risquant à déconstruire, à concevoir et à faire réfléchir.

« Jusqu'où peut-on accompagner à la parentalité? »

Entre l'idéologie familialiste pour qui le meilleur des placements ne vaudra jamais la pire des familles et celle qui ne voit dans le milieu familial qu'un espace nocif et délétère, il y a la réalité singulière bien plus complexe de chaque situation.

Par **Ludwig Maquet**, Éducateur spécialisé, diplômé en sciences de l'éducation

On ne sait pas toujours de quoi l'on parle quand on convoque la parentalité. Comme si c'était un acte naturel de le faire, parce que l'on est travailleur social. Bien des interrogations sont nécessaires à ce sujet afin d'éviter les pièges du jugement. Mais ces questionnements ne sont pas toujours posés dans nos institutions... Dans ce cadre, le soutien et l'accompagnement des parents ne cessent de se développer. Mais que revêt ce concept ?

En réalité, le terme de « parentalité » n'a vu le jour que dans les années cinquante, dans le jargon psy, et n'a eu de cesse de se développer en miroir avec une évolution familiale qui a fait émerger de nouveaux mots : monoparentalité, beau-parentalité, homoparentalité... Il s'agit du processus de développement des parents, avant tout dans sa dimension psychoaffective. Traduction du terme « *parenthood* » qui renvoie à la condition d'être parent, ou au terme « *parenting* », en tant que pratique éducative. Comme il n'est pas aisé de devenir, d'être parent et que cela ne semble pas inné, il a fallu maintes analyses du concept, à l'image du groupe dirigé par Didier Houzel, Pédopsychiatre qui le déclina, en 1998, autour de trois dimensions : la pratique de la Parentalité qui fait référence aux compétences parentales ; son

expérience nourrie par sa dimension subjective ; son exercice qui concerne les droits et les devoirs rattachés à la fonction parentale.

Soit. Le soutien à la parentalité serait donc toute forme d'accompagnement de la part des « acteurs sociaux », pour aider les parents, en partant de leurs compétences, dans l'éducation devant subvenir à l'ensemble des besoins de leurs enfants. Pour cela, il s'agirait de s'appuyer sur un réseau composé de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent le même engagement d'étayer les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, en se fondant pour cela sur les connaissances disponibles. Il s'agit, au quotidien de nos interventions, d'accompagner avec empathie, tolérance et non jugement.

« *Jusqu'où accompagner la parentalité ?* » Je répondrais, en écho, « *à partir de quand ?* » Le rapport « *les 1000 premiers jours. Là où tout commence* » parle de cette période combien essentielle pour le développement et la construction de l'enfant. Il propose, en autres, un soutien à partir de la grossesse. Il semble en effet qu'il puisse être nécessaire d'intervenir bien avant l'arrivée du bébé, par un

accompagnement à la procréation, mais aussi à la sexualité et à l'affectivité. Devenir parent remonterait, avant tout, dans l'imaginaire commun, à la sexualité, la présence d'un enfant dans une famille symbolisant la reconnaissance de cet acte, constituant sa visibilité. La réalité

vient parfois contredire cette prénotion. D'abord, à travers les méthodes de procréation médicalement assistée qui en sont le parfait contre-exemple. Mais aussi, parce que procréer est une chose, éduquer en est une autre. Les difficultés auxquelles nous

sommes confrontés sur le terrain nous le rappellent tous les jours. De plus, l'exigence des normes éducative est si forte aujourd'hui que l'on peut être rapidement jugé et stigmatisé. Les difficultés que nous rencontrons avec nos propres enfants devraient nous alerter contre toute forme de jugement trop hâtif. Alors, méfions-nous d'une vision idéalisée qui a pu inciter, en son temps, à des politiques eugénistes. Et puis, le cycle de la vie s'inversant en termes de dépendance, ne serons-nous pas pris en charge par nos enfants, posant alors paradoxalement la question : seront-ils de bons parents pour leurs propres parents? ●

**L'ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ
DOIT-ELLE INTERVENIR
DÈS L'ACTE SEXUEL ?**

Par **Jean-Luc Boero**, Responsable d'unité Aide sociale à l'enfance (ASE),
membre de la Ligue des droits de l'homme

L ACCOMPAGNEMENT à la parentalité est au cœur de l'action de l'ASE. Mais, cela nécessite de repérer les pratiques en question, certaines pouvant être symboliques et d'autres pathogènes. Forcément, des parents ont des ressources et des compétences insoupçonnées, quand d'autres n'arrivent pas à vivre leur enfant autrement qu'en fonction de leurs propres émotions et projections. Réparation, fantasme de règlements de compte intergénérationnels viennent parasiter la rencontre avec l'enfant. Donc, il faut être du côté des enfants pour travailler la parentalité !

Certes, c'est l'enfant qui fait le parent, mais c'est le parent avec son histoire et celle de ses ancêtres qui façonne aussi la relation et l'enfant. Les enjeux du travail de l'ASE sont immenses pour casser les chaînes de reproduction, pour laisser un espace à la construction d'un sujet autonome, à la réponse à ses besoins, pour favoriser un désir d'ajustement à l'enfant, tout ce qui permet de devenir parent. Les processus d'empêchement à la juste parentalité peuvent être nombreux conduisant à la séparation, à la distanciation symbolique, aux renoncements. Travailler uniquement sur l'apparence revient à ne pas voir le reste et ce ne sont pas uniquement les signes visibles de danger qui doivent nous animer. Comprendre l'enfant dans sa quête de reconnaissance inépuisable, l'aider à s'affranchir de ce lien invisible et douloureux lorsque le parent est absent n'est pas une mince affaire. Soutenir un travail de distanciation avec le parent dangereux est d'une grande complexité, car accompagner veut dire s'engager avec conviction et recul, en laissant un cheminement possible à l'autodétermination. Les juges des enfants, les travail-

leurs sociaux sont constamment pris dans des identifications qui peuvent conduire à renforcer les pathologies, les mécanismes de défense qui ne libèrent pas des liens traumatiques.

Travailler sur les parentalités est donc un travail sur soi, parfois contre soi. C'est un travail de réflexivité et de déconstruction qui se fait grâce aux équipes, à la pluridisciplinarité, à l'accompagnement clinique.

Souvent, il faut entendre le relativisme culturel de la parentalité et se tenir dans une approche universelle des droits de l'enfant. Il faut accompagner la famille à adopter des pratiques de parentalité qui soient conformes aux lois et ne pas détruire leur fondement culturel. Bref, c'est parfois par une prise de risque, par un travail autour de la compréhension de nos normes que nous pouvons faire bouger. Souvent les débats peuvent être passionnés sur de tels sujets. Il est important que le travail-

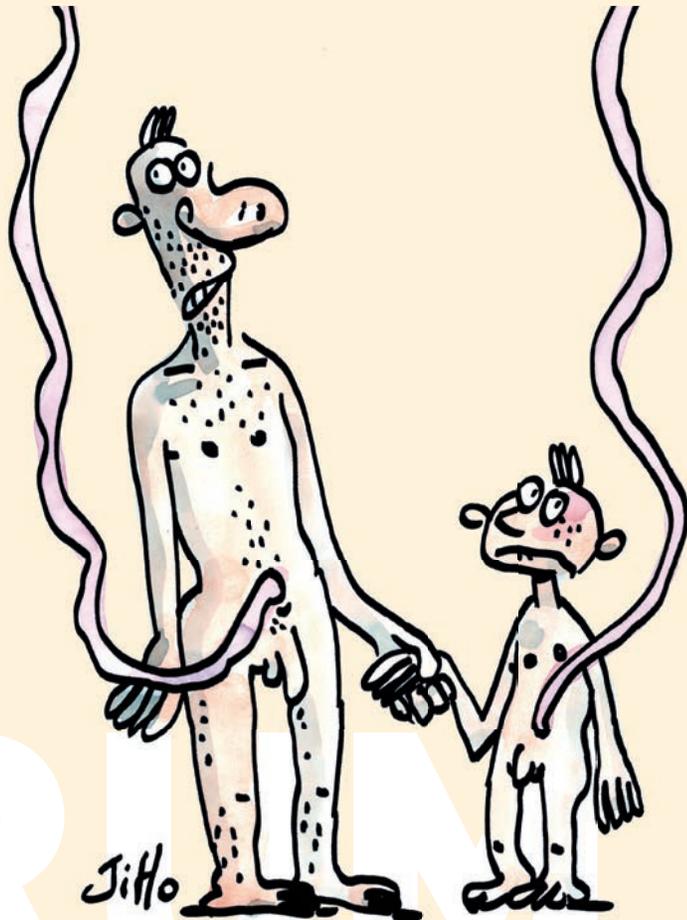
leur social soit doté d'une culture juridique, d'une approche sociologique et culturelle, d'un bon bagage sur le développement de l'enfant pour pouvoir tenir une position construite. Pas de réponse simple et univoque !

Construire un accompagnement à la parentalité en réseau sans tomber dans les querelles idéologiques, mais sans nier ce puissant vecteur à l'action nécessite aussi des qualités de négociateurs, de profondes bases techniques et une lucidité mâtinée d'humilité.

Accompagner à la parentalité c'est aussi comprendre les enjeux politiques et sociaux qui déterminent les politiques sociales ou les débats politiques et sociaux. Ce n'est pas se perdre dans des approches simplistes des bonnes ou mauvaises familles.

Construire un accompagnement à la parentalité, c'est bien forcément une question de mise au travail de toutes ces dimensions. C'est mettre l'enfant au centre de nos préoccupations et travailler souvent avec les parents, parfois sans eux et des fois contre eux. ●

**TRAVAILLER SUR
LES PARENTALITÉS
RELÈVE DE LA
RÉFLEXIVITÉ ET LA
DÉCONSTRUCTION
SUR SOI, PARFOIS
CONTRE SOI.**



FORUM

— Par Gilles Rivet, Consultant COPAS – Chercheur associé LIRTES UPEC

Coopérer en travail social

Alors même que les acteurs du social continuent, en ce dernier trimestre 2020, de tirer les enseignements du confinement du printemps, voilà que se profile la menace d'une nouvelle vague et la réalité de nouvelles restrictions. On ne saurait mieux signifier la nécessité de réflexions au long cours, permettant de prendre la main sur quelques bouleversements conséquents des pratiques du travail social.

PARMI ces bouleversements figure celui qui a recomposé les relations entre les différents acteurs du social que sont, de manière synthétique: les prescripteurs et gestionnaires publics; les gestionnaires privés; les professionnels; les usagers. Or, la pandémie a introduit quelques ruptures dans ce paysage bien installé. Parmi les prescripteurs publics, l'État, garant du cadre, a tangué; l'État protecteur a semblé ne plus savoir comment protéger. Parmi les gestionnaires privés, les associations ont dû, dans l'urgence, prendre des mesures de protection indifféremment adressées à leurs salariés et aux usagers. Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, professionnels et usagers se sont trouvés rapprochés et reliés par un vécu commun: la crise sanitaire et le confinement.

Concernant plus particulièrement le secteur privé non lucratif, l'on pourrait envisager de prolonger les expériences vécues dans l'improvisation, en les reliant à des pratiques déjà inaugurées, d'une part, mais également à des perspectives plus innovantes, d'autre part.

Comme fil conducteur de la réflexion proposée, on considérera le travail social sous l'angle de la participation et de la coopération. Dans cette optique, précisons tout d'abord que ces établissements et services, ces fameux Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), lorsqu'ils appartiennent au secteur privé non lucratif, doivent être appréhendés comme des organisations d'économie sociale et solidaire (ESS), tout simplement parce que leur association de gestion le sont. Ce simple rappel peut ouvrir la voie à des changements que je voudrais maintenant évoquer.

Les ESMS sont aujourd'hui structurés autour d'un projet, d'établissement ou de service, dont l'élaboration doit, selon une recommandation de la défunte ANESM (1), associer fortement les usagers. Ces derniers sont alors considérés comme « *parties prenantes* » (2), au même titre que les professionnels et les partenaires. Il paraît donc légitime d'envisager le projet comme une ambition commune, construite conjointement par ces différentes catégories d'acteurs. Outre cette forte incitation réglementaire, l'on voit parfois affirmée dans les projets associatifs ou ceux des établissements et services la nécessité d'équivalence de traitement entre professionnels et usagers, que ce soit en termes de bienveillance ou de participation.

Ces différentes approches semblent partager un idéal de communauté de projet. Mais les obstacles sont nombreux, de natures diverses, qui interdisent de fait, le plus souvent, la réalisation de cet idéal. S'il n'existe aucune solution magique, la voie organisationnelle peut cependant ouvrir des horizons. Reprenons

la crise sanitaire et le confinement ont rapproché professionnels et usagers dans un vécu commun

alors la perspective de l'économie sociale et solidaire. Parmi les quatre grandes formes statutaires définissant l'ESS — la mutuelle; la société coopérative de production (SCOP); l'association; la fondation (3) —, je propose d'exclure à ce stade le statut mutualiste, d'inclure, à l'inverse, la nouvelle forme coopérative qu'est la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et d'observer ces quatre types d'organisation du point de vue du fil conducteur évoqué, soit la participation coopérative.

La forme la plus fréquente dans les ESMS du

secteur privé non lucratif est l'association dont la gouvernance est fondée sur l'élection des instances dirigeantes par les personnes physiques qui en sont membres. Les salariés et usagers peuvent en faire partie, s'ils deviennent adhérents, ce qui est plutôt rare. Il existe aussi des Fondations fonctionnant sans adhérents et donc sans participation autre que celui du Conseil d'administration qui les dirigent. Les SCOP, quant à elles, peuvent ouvrir leurs instances aux salariés et/ou aux consommateurs. Elles pourraient intégrer le secteur des ESMS. Mais, il n'y a pas à ce jour d'expérience repérée. C'est vraiment la forme des SCIC qui permet le mieux de faire participer salariés

et bénéficiaires, puisque ces deux catégories d'acteurs font obligatoirement partie des trois catégories (personnes physiques ou morales) qui, au minimum, doivent composer la société. Sur les 627 SCIC recensées en 2016, 86 (près de 14 %) interviennent dans le secteur « *Services de proximité, santé, social, handicap, petite enfance, hébergement* » (3). À titre d'exemple : une maison de retraite à Cerizay en 2016 ; un chantier d'insertion qui, en Occitanie, en 2018 ; en Loire-Atlantique, une entreprise adaptée fin 2018.

Les éléments présentés ci-dessus appellent au moins deux commentaires portant, respectivement, sur la forme juridique et sur les pratiques sociales.

Concernant la forme juridique, il paraît peu contestable que la SCIC introduit au moins deux innovations majeures au travail social : la première est l'introduction d'une égalité radicale entre professionnels-associés et usagers-associés, au nom du principe « un homme/une voix » ; la seconde est l'institutionnalisation d'un projet commun sous la forme coopérative. De ce seul point de vue, la SCIC ouvre des opportunités supérieures à celles offertes par les trois autres statuts. Signalons, au passage, qu'elle ouvre des perspectives intéressantes du point de vue des relations avec les financeurs publics et les partenaires. Concernant ce dernier point, les clients des ESAT pourraient, par exemple, plus facilement accéder au statut de partenaire d'un projet partagé.

Pour ce qui est des pratiques sociales on observera, à l'inverse, que la plasticité du modèle associatif permet, par une simple modification des statuts, d'ouvrir la possibilité d'adhésion à ses salariés et aux usagers. Ces expériences sont rares, mais elles existent, et il serait évidemment très souhaitable d'en observer les effets par le truchement, par exemple, de recherches-action associant les principaux acteurs. Une même démarche devrait être mise en œuvre du côté des SCIC, permettant d'apprécier le degré de réalisation des promesses d'un

cadre innovant.

Les formes d'organisation aujourd'hui existantes ouvrent des possibles qu'il me paraît souhaitable d'explorer, avec imagination et rigueur, en gardant à l'esprit que ce seront les pratiques sociales qui resteront décisives. Le point commun de ces différentes options est de se situer au service du travail social pensé comme une forme de solidarité en actes : comme

forme opérationnelle de l'action sociale, incarnation de la solidarité nationale dont les travailleurs sociaux sont les agents ; ou bien comme incarnation d'une solidarité vécue, au sens qui en est donné par l'économie solidaire, c'est-à-dire construite sur des rela-

tions d'interdépendance et de réciprocité, en l'occurrence entre des citoyens travailleurs sociaux et des citoyens exprimant, conjoncturellement ou durablement, le besoin d'une aide particulière. ●

La forme juridique de la SCIC introduit une égalité radicale entre professionnels-associés et usagers-associés

(1) Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

(2) « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, ANESM, décembre 2009.

(3) Je fais volontairement l'impasse sur la diversification des formes juridiques autorisée par la loi du 30 juillet 2014, laquelle ouvre d'autres perspectives et d'autres débats...

(4) CGSCOP, Résultats de l'enquête sur les SCIC, chiffres 2016.

RECONFINEMENT:

Je VAIS POUVOIR AFFINER Mes
REFLEXIONS SUR les BOULEVERSEMENTS
DE NOS PRATIQUES!..




 POLICIERS
ET ÉDUCATEURS

Meilleurs ennemis ?

Dans les quartiers populaires, policiers et éducateurs se croisent, se toisent, se méfient souvent et se parlent parfois. Légitime apparaît la colère des éducateurs quand des violences policières viennent mettre à mal leur travail et briser le lien de confiance patiemment tissé avec les jeunes. Pour autant, la réponse peut-elle être une rupture totale de liens, profession contre profession ?

UN projet de retrouvailles avec les forces de l'ordre ? L'idée a fait grincer des dents plusieurs jeunes des quartiers populaires de Roubaix (Nord). Se « retrouver » avec la police, après avoir subi des violences pendant le confinement ? « Pour nous, c'est délicat de proposer aux jeunes de participer à un tel projet, reconnaît Reda, éducateur en prévention spécialisée. *Beaucoup ne vont plus te faire confiance. Ce sont des demandes qui viennent d'en haut, pas forcément adaptées au terrain.* »

Selon ces jeunes de Roubaix, le confinement a rimé avant tout avec violences policières (1). Un constat partagé par d'autres : en Seine-Saint-Denis, dans les Yvelines, à Strasbourg ou Toulouse, la période a été marquée par plusieurs affrontements avec les forces

de l'ordre dans les quartiers. À la sortie du confinement, un cortège imposant, emmené par Assa Traoré, marchait à Paris pour dénoncer les violences policières. Dans les journaux télévisés, les éditorialistes évoquaient tantôt les jeunes rebelles, tantôt les policiers zélés. Mais où étaient les éducateurs, grands absents des débats ?

Garant du lien social et de l'émancipation des individus, les éducateurs de rue soutiennent les jeunes des quartiers populaires dans la défense de leurs droits ; y compris quand cela les conduit à accompagner des plaintes pour violences policières (voir article p. 22 et 23). À l'inverse, il leur est parfois demandé de travailler avec les forces de l'ordre comme avec des partenaires, ce qui ne va pas sans provoquer, des deux

côtés, interrogations et réticences.

Comment penser la relation entre éducateurs et policiers? Un dialogue, voire un partenariat, peut-il être envisageable dans un contexte de violences policières? Travaillant avec le même public, éducateurs et policiers se partagent de fait les mêmes espaces. Parfois dans l'affrontement, parfois dans l'ignorance réciproque. Et parfois, dans le dialogue.

Lutte contre la radicalisation

Accompagnement social ou contrôle social, la frontière, souvent poreuse, interroge l'ensemble du secteur social depuis des décennies. Mais les orientations politiques des dernières années dans certains secteurs du travail social renforcent les injonctions au contrôle et à la collaboration avec les forces de l'ordre.

Depuis la vague d'attentats de 2015, la lutte contre la radicalisation imprègne les politiques publiques déployées dans les quartiers populaires, impliquant les éducateurs de la prévention spécialisée et de la protection de l'enfance dans le repérage et le signalement de personnes susceptibles de se radicaliser.

Déontologiquement, la prévention spécialisée axe son intervention autour de cinq piliers dont l'anony-

mat. En théorie, un éducateur ne peut et ne doit donc pas divulguer des informations aux forces de l'ordre. Pourtant, partout en Europe, il est demandé aux professionnels de l'éducation et du social de devenir « *les yeux et les oreilles de la police antiterroriste* », indique un rapport du conseil de l'Europe (2). Conséquence, observée dans plusieurs pays européens: une érosion de la confiance. Il suffit que les éducateurs soient perçus par les jeunes comme des indicateurs et c'est tout leur accompagnement social qui est mis à mal.

Et pourtant, le contrôle social demeure intrinsèque au travail social, rappelle le sociologue Manuel Boucher (voir interview p. 24): plutôt que de fuir cette idée, les professionnels se doivent donc de la penser pour en saisir les contours déontologiques.

Comment penser la relation entre éducateurs et policiers?

Participer à la lutte contre de potentiels attentats ne pose pas tant de questions éthiques: a priori, nul ne souhaite garder secrète une information qui permettrait d'empêcher des meurtres. Dans ce contexte, malgré le secret professionnel et l'anonymat, les éducateurs sont, comme tout citoyen lambda, tenus de partager les





En 2015, 18 jeunes de la cité Rozanoff à Paris ont déposé une plainte collective pour violences policières (voir article p. 22 et 23). Photo tirée du documentaire *Police, illégitime violence* de Marc Ball.

informations lorsqu'ils ont connaissances de faits graves pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes. « Mais dans la pratique, les éducateurs ont peur de s'inscrire dans des préjugés racistes anti-musulmans. Il y a une certaine pudeur sur ces questions », explique Manuel Boucher.

L'agression au couteau par un jeune Pakistanais, ex-mineur non accompagné (MNA) pris en charge par la protection de l'enfance du Val d'Oise jusqu'en août 2020, a réveillé le débat. La protection de l'enfance se retrouve une nouvelle fois pointée du doigt. Pour retrouver du sens, ses éducateurs répondent avec leurs armes : l'importance de l'accompagnement social. « L'arrêt de l'accompagnement des MNA à 18 ans peut être problématique car les jeunes courent davantage de risques de se désocialiser et de se radicaliser, poursuit le sociologue. Les travailleurs sociaux vont alors défendre la prévention et pouvoir s'inscrire dans la lutte contre la radicalisation, non pas en collaborant avec les policiers mais en défendant leur travail d'accompagnement social. »

Faire équipe ?

Défendre le même objectif, donc, mais dans le respect des missions de chacun. Une position partagée par différents acteurs comme Yazid Kherfi (3), l'« ancien délinquant » devenu médiateur : « les travailleurs sociaux ont du mal à considérer les policiers comme des partenaires. Mais ils sont face au même public et doivent travailler ensemble, en gardant chacun la déontologie propre à leur métier et le secret professionnel. »

Pour partager des informations, pas pour dénoncer. « S'il y a du dialogue, les éducateurs peuvent par

exemple dire à des policiers : « ce jeune est en train de s'en sortir, ne l'arrêtez pas, ne gênez pas sa vie ». Ou de cet autre, « il fait des conneries en ce moment parce que ses parents viennent de se séparer ». À l'inverse, les policiers peuvent repérer des groupes de jeunes le soir, auquel les éducateurs peuvent proposer des choses. Il y a une différence entre secret professionnel et information partagée. »

En théorie, un éducateur ne peut et ne doit pas divulguer des informations aux forces de l'ordre.

Un autre public très spécifique vient interroger le rapport policiers/éducateurs : les mineurs non accompagnés marocains présents à la Goutte d'Or, un quartier parisien, et dans la plupart des grandes métropoles. Très jeunes et marginalisés, souvent consommateurs de drogues, inscrits dans une petite délinquance parfois contrainte, non-demandeurs de protection, ces jeunes bousculent les professionnels. Aucun des cadres classiques du travail social – protection de l'enfance, prévention spécialisée, réduction des risques, protection judiciaire de la jeunesse – ne semble adapté à leurs problématiques.

Face à ces jeunes, « les policiers se retrouvent en première ligne, sans possibilité d'orientation », indique le sociologue Olivier Peyroux. En révélant les limites des dispositifs d'accompagnement, ils conduisent au développement de nouvelles réponses. « L'absence de travail multi-acteurs crée un sentiment d'impuissance chez chacun des intervenants et peut donc conduire à

fermer les yeux sur les situations de jeunes en danger et en errance, poursuit-il. Or ces jeunes obligent à un partenariat » Un rapprochement entre forces de l'ordre et acteurs sociaux émerge dans certaines villes. Des initiatives qui demandent à « l'ensemble des professionnels de faire un petit pas de côté par rapport à leur culture professionnelle », indique Olivier Peyroux. En Suède, où ces jeunes sont présents depuis plus longtemps, des maraudes policiers/travailleurs sociaux existent. « Ils interviennent en commun car, seuls, ni les uns ni les autres n'arrivaient à les sortir de la rue. Mais là-bas, la philosophie est différente : le principe, c'est aucun mineur dehors. Ce qui n'est pas du tout le cas en France, au vu du nombre de jeunes laissés à la rue. »

Personnes étrangères et menace policière

Dans les structures accueillant les jeunes MNA en demande de protection, la relation avec la police soulève d'autres questions : des éducateurs témoignent d'une sensation d'instrumentalisation par les forces de l'ordre. L'avocate Selvinah Pather relate ainsi dans un article (4) un échange avec une éducatrice. Ce jour-là, des agents de la Police aux frontières invitent un jeune, via son éducatrice, à se présenter au commissariat. Lorsqu'elle demande une convocation, on lui répond qu'il n'y en a pas. Elle cède et informe le jeune malgré cette absence, a priori illégale, de convocation. Il s'y rend et y est arrêté en prévision d'une expulsion... alors même que le rapport de l'éducatrice s'orientait vers la reconnaissance de minorité. « L'éducatrice est décomposée et commence à ressentir une culpabilité, un sentiment d'avoir été "utilisée" par les policiers, qui avaient simplement parlé d'une vérification d'identité, explique Selvinah Pather. Et de conclure : Quelle souffrance pour ce jeune ! Quelle souffrance pour l'éducateur ! »

« Souffrance » : le même mot apparaît pour décrire la situation des professionnels au sein d'autres structures d'accueil de personnes exilées, soumises aux pressions des autorités policières ou préfectorales. Dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), les centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), l'injonction à communiquer sur la situation administrative des résidents pose un problème récurrent aux éducateurs et à leurs responsables. Au quotidien, chacun tente de maintenir le fragile équilibre entre son éthique personnelle et les demandes, parfois illégales, des autorités. En 2018, plusieurs associations gestionnaires s'étaient ainsi opposées à une circulaire obligeant l'hébergement d'urgence à com-

muniquer la situation administrative des personnes sans domicile hébergées. La Fédération des acteurs de solidarité (Fas) a rappelé à cette occasion son refus « que les intervenants sociaux, auxquels [les personnes hébergées] font confiance, deviennent des auxiliaires de police ou de l'administration. » « Je ne suis pas là pour surveiller les personnes, affirmait à l'époque Julien, éducateur spécialisé en centre d'hébergement d'urgence (5). Historiquement, c'est peut-être dur de le dire comme cela, mais ça me fait penser à la résistance et la collaboration. Notre rôle est d'accompagner et on nous demande de dénoncer. C'est inquiétant. »

Ne pas être pris pour des policiers, ne pas être incités à leur communiquer des informations, voilà un leitmotiv fort pour des professionnels du social les plus exposés aux injonctions au contrôle. Pour autant, est-il possible et justifié de rompre les liens ? Faire partenariat, dans certains contextes, constitue-t-il forcément une trahison aux valeurs du travail social ? « Beaucoup de travailleurs sociaux ne souhaitent pas discuter avec les policiers car ils ne les

Il suffit que les éducateurs soient perçus par les jeunes comme des indicateurs et c'est tout leur accompagnement social qui est mis à mal.

voient que sous l'angle de la répression, mais ils ont aussi un rôle de prévention », rappelle Yazid Kherfi. Manuel Boucher, qui pointe l'ambivalence des rôles des deux côtés et l'importance des représentations de chaque individu sur son métier et sa mission, croit en la possibilité de dialogue et de complémentarité. Dans le respect des missions de chacun et dans une certaine mesure, nuance-t-il : si la stratégie policière démontre une grande agressivité, ces rapports seront rendus impossibles.

Est-ce le cas à Roubaix ? Alors qu'une nouvelle voiture de police traverse lentement le quartier, Reda, l'éducateur de rue soupire : « Les policiers veulent juste montrer leur force. Dans des quartiers comme celui-ci, c'est une provocation... »

Rozenn Le Berre

(1) Voir LS n° 1279, Fabrique du social : Prévention spécialisée. Maintenir le lien malgré le confinement.

(2) Élèves ou suspects ? Les enjeux des politiques de lutte contre la radicalisation dans le secteur éducatif des États membres du Conseil de l'Europe. Francesco Ragazzi, Conseil de l'Europe, 2018.

(3) Voir LS n° 999 : dossier. Casquettes et képis, une histoire de médiation.

(4) Les travailleurs sociaux en charge des demandeurs d'asile et mineurs étrangers isolés face à l'administration : pressions et résistance, Selvinah Pather, revue Empan 2019/4 n°116

(5) Voir LS n°1225, Fabrique du social. Accueil inconditionnel. Centres d'hébergement sous contrôle.

VIOLENCES POLICIÈRES

Des jeunes à la barre

En 2015, des adolescents déposent une plainte collective contre des policiers du 12^{ème} arrondissement parisien pour violences volontaires et répétées. En 2019, ils attaquent l'État pour harcèlement discriminatoire et discrimination en raison de leur origine. Une première en France.

En 2015, dix-huit garçons et une fille, âgés de 11 à 17 ans, accusent des policiers du Groupe de soutien de quartier (GSQ) du 12^{ème} arrondissement de Paris de harcèlement quotidien (coups de poing, claques); d'agressions sexuelles (« *doigt dans les fesses* »); d'insultes racistes (« *On pisse sur le ramadan* »); de contrôles d'identité répétés dans le quartier populaire Rozanoff et de gardes à vue injustifiées. Des faits commis entre l'été 2013 et l'été 2015, contre lesquels les jeunes déposeront une plainte collective en décembre 2015.

Tout commence quand ils rapportent le comportement du GSQ aux éducateurs de l'association de prévention spécialisée Soleil (fermée en 2016, reprise depuis par la Fondation Jeunesse Feu Vert). En vue d'une médiation, ces derniers organisent alors des ateliers pour préparer les jeunes à une rencontre avec la police. Ils sont menés par Omer Mas Capitolin, animateur communautaire, créateur de la Maison communautaire pour un développement solidaire (MCDS), dans le 20^{ème} arrondissement. Lors du premier atelier, Rayan, 14 ans, raconte une agression récente, que relate Marc Ball, qui a consacré un documentaire aux combats judiciaires des jeunes (1): « *Rayan était assis avec Julie, sa petite amie et une dizaine de copains, dont des petits, dans un parc près de la piscine (un des points de rendez-vous des ados), quand des policiers débarquent en voiture et leur demandent de dégager. Rayan traînant un peu, ils le collent contre un mur; lui mettent des claques, le palpent, le menotent et l'emmènent au commissariat où il subit une fouille. Julie qui s'est interposée, a été bousculée, insultée et a reçu du gaz lacrymogène sur le visage.* » D'autres ados livrent des témoignages similaires et évoquent les humiliations subies. En lien avec Open Society et la Clinique du droit de Sciences Po, les éducateurs les invitent à des réunions avec leurs parents pour établir un recueil des faits. Les pratiques, notamment celles de onze policiers appartenant au GSQ et se faisant appeler « les tigres », sont considérées comme suffisamment systématiques, illégales et

graves pour justifier le dépôt d'une plainte collective auprès du Procureur de la République.

Collectif de soutien

« *Face au malaise des adolescents et devant les pratiques de ces policiers, les éducateurs ont jugé de leur devoir de prendre en compte leurs signaux de détresse, quelles que soient les pressions qu'un tel engagement pouvait leur faire subir* », évoque Théophile Barbu, écrivain public au centre social Relais 59 et militant à la Ligue des droits de l'Homme (LDH). « *À partir du moment où l'on est missionné pour travailler avec les jeunes, on ne peut pas rester aveugle à ce qui se passe en matière de violences policières, renchérit Omer Mas Capitolin. Mais les associations gestionnaires ne l'entendent pas toujours de cette oreille; cela m'est arrivé dans mon dernier poste d'éducateur spécialisé et m'a incité à créer la MCDS afin de ne pas subir le gel des subventions ou des mesures de rétorsion.* »

Choquées par la gravité des faits dénoncés, les associations et les personnes engagées sur le quartier, constituent le Collectif Place aux jeunes 12^{èmes} (2) pour les soutenir dans leur quête de justice et tenter de comprendre les raisons d'une telle dégradation de leurs relations avec la police. En juin 2016, le collectif organise quatre réunions publiques associant jeunes du quartier, habitants, spécialistes des questions de police, sociologues et éducateurs de rue. Il mène aussi des rencontres avec les élus, des référents dans les domaines de la jeunesse et de l'habitat ainsi qu'avec le commissaire du 12^e arrondissement. « *Tout cela a bien pris grâce à un tissu associatif très important dans l'arrondissement qui compte des associations comme la LDH ou RESF-Droits des étrangers 12^e - bien connues des élus, ce qui a facilité le lien avec eux - et le cabinet d'avocats de Me Slim Ben Achour, précurseur en matière de lutte contre les discriminations lors des contrôles d'identité* », analyse



La petite cité Rozanoff dans le 12^{ème} arrondissement parisien.
Photo tirée du documentaire *Police, illégitime violence* de Marc Ball.

Théophile Barbu.

À la suite de la plainte, le Parquet de Paris confie une enquête à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Le procureur demande d'équiper la brigade concernée d'une caméra et de verser les vidéos au dossier judiciaire pour vérifier le déroulement des contrôles de police. Sur les quarante-quatre faits versés par l'IGPN à la justice, celle-ci en retient trois, concernant deux jeunes, les seuls ayant pu fournir suffisamment de preuves (photos et témoignages).

À l'audience au tribunal correctionnel, en février 2018, les policiers nient avoir commis des violences illégitimes. Ils reconnaissent avoir procédé à « l'éviction d'indésirables » -, le terme répertorié par le logiciel de main courante désignant les jeunes qui troublent la tranquillité publique. Un terme jugé « particulièrement stigmatisant » par le Défenseur des droits, saisi par les réclamants et auteur d'un rapport sur la question (3). Verdict : inculpation de quatre policiers et condamnation de trois d'entre eux en première instance. Ils écotent de cinq mois de prison avec sursis et d'une amende pour « violences aggravées. » Une condamnation inscrite dans leur casier judiciaire. Le tribunal a reconnu « l'usage illégitime de la force » et le président rappelé que « les policiers devraient avoir un comportement irréprochable ». Cependant, jugés en appel les 17 et 18 septembre 2020, ils ont été relaxés le 23 octobre.

L'État dans le box des accusés

En juillet 2019, le groupe de jeunes (excepté l'un d'eux) assigne en responsabilité l'État et le ministre de l'Intérieur « du fait du fonctionnement defectueux du service public de justice ». Les jeunes soutiennent avoir été victimes de faits de harcèlement discriminatoire et de discrimination en raison de leur origine. Tous se décrivent perçus comme étant noirs ou arabes. Le problème du racisme et des discriminations à l'égard

de certains jeunes se trouve donc clairement posé par la plainte, ce qu'atteste en mai 2020 une décision du Défenseur des droits.

« Pour les jeunes, le dépôt de plainte et son suivi ont constitué une nécessité (celle d'une recherche de dignité et réparations) mais aussi une épreuve (notamment dans la face à face avec certains policiers restés présents sur le terrain) », relate Théophile Barbu. La plainte leur a donné une meilleure connaissance de leurs droits, apporté la confirmation que certaines pratiques policières, anormales et illégales, pouvaient être poursuivies en justice. « La solidarité manifestée par les habitants et les associations du quartier a également été très importante, poursuit le militant de la LDH. Elle a constitué un facteur de réconfort et de réassurance pour ces jeunes, dont la confiance en eux et dans la société avait été durement blessée par leur relation avec certains policiers. » Reste à savoir comment ils vivront cette relaxe et quel sera le comportement des policiers sur le terrain (4). Un pourvoi en cassation est envisageable.

Quant à la plainte pour harcèlement discriminatoire et discrimination systémique contre l'État, elle constitue une première en France. Elle marque la revendication des jeunes des quartiers populaires d'avoir toute leur place dans l'espace public. Et pointe avec force l'illegitimité de certaines pratiques policières violentes. Le 28 octobre, l'État a été condamné pour « faute lourde ». Une belle victoire.

Katia Rouff-Fiorenzi

[1] *Police, illégitime violence*, coproduction Talweg Production - France Télévisions France 3 Paris Ile-de-France, septembre 2019. À visionner sur : <https://bit.ly/3d77D2J>

[2] Composé de la Ligue des droits de l'Homme 12^{ème}, la Commune libre d'Aligre, Attac 12^{ème}, RESF 12^{ème} Droits des étrangers, Amnesty International 12^{ème}, le centre social Relais 59, l'UL-CGT 12^{ème}, la MCDS, L'Association Eclorre, les parents des jeunes plaignants et des habitants. Il anime le blog : <http://echosdu12.blogspot.com/>

[3] *Enquête sur l'accès aux droits. Relation police / population : le cas des contrôles d'identité*, janvier 2017.

[4] À l'instant où nous écrivons, le délibéré vient d'être rendu.



ENTRETIEN AVEC **Manuel Boucher**

Professeur des universités en sociologie à l'Université de Perpignan Via Domitia

Entre contrôle et émancipation

Sociologue, Manuel Boucher travaille notamment sur l'intervention sociale, le contrôle social et la violence dans les quartiers populaires. Il pointe une ambivalence inhérente aux deux métiers, travailleur social comme agent des forces de l'ordre, qui complexifie la relation interprofessionnelle.

Le contexte lié aux violences policières a-t-il une influence sur la relation entre éducateurs et forces de l'ordre ?

Ce contexte n'est pas nouveau. Il existe depuis de nombreuses années, et particulièrement depuis les violences urbaines de 2005. On est passé d'un discours sur la police de proximité, notamment revendiquée par la gauche, à la mise en œuvre d'une police de guerre. Durant la période d'hystérie sécuritaire sous Nicolas Sarkozy, on entendait que les policiers ne sont « pas là pour jouer au foot », cela a fait beaucoup de mal.

Les modes d'intervention des policiers de proximité les amènent à devoir comprendre les logiques de production du lien social inhérentes au travail social, là où la police de guerre ne va avoir qu'un objectif : reprendre le contrôle et imposer un rapport de force. Dans ce contexte, tous ceux qui n'acceptent pas de livrer des informations nominatives aux forces de l'ordre sont considérés comme des adversaires, voire des ennemis.

Les éducateurs de rue disent ressentir une vive injonction au contrôle social...

Il y a une tension entre la demande politique faite aux travailleurs sociaux et la représentation qu'eux-mêmes ont de leur travail. Ils n'ont pas de problème vis-à-vis de la commande de favoriser l'intégration sociale, ils sont plus embêtés avec l'idée de travailler à la prévention de la délinquance. Pourtant, la prévention des désordres et de la délinquance fait également partie de l'action attendue par le travail social. Donc autant penser cette commande, en formation, en analyse des pratiques, pour l'analyser et l'encadrer d'un point de vue déontologique.

Mais la prévention spécialisée est de plus en plus fragilisée par les demandes politiques : on demande aux éducateurs, pour légitimer leur existence, de visibiliser leur action en faveur de la lutte contre la délinquance et la radicalisation. On tend donc à instrumentaliser une action sociale à des fins politiciennes et sécuritaires. Certains préfets et policiers demandent à ce que les éducateurs soient des informateurs. Or s'ils sont perçus comme des indicateurs, ils seront dans l'incapacité de tisser des liens de confiance avec les jeunes et donc de faire leur travail de prévention.

Il existe également une ambivalence au regard du statut des travailleurs sociaux. Les éducateurs de la prévention spécialisée, diplômés, vont revendiquer le respect du cadre historique de leur in-

tervention (libre adhésion, anonymat...), voire le droit au secret professionnel. Ils sont alors mis en concurrence avec d'autres intervenants sociaux comme les médiateurs, intervenant dans un cadre beaucoup plus flou, parfois employés par les municipalités et davantage tenus de donner des informations nominatives aux agents de maintien de l'ordre.

Les professionnels, d'un côté comme de l'autre, ont-ils une marge de manœuvre ?

Tout comme les travailleurs sociaux, chaque policier a une représentation spécifique de son métier : certains se vivent comme gardiens de la paix, d'autres comme forces de l'ordre. Certains policiers vont avoir la conviction de l'importance des travailleurs sociaux, conviction qui peut être partagée par leurs cadres. Et d'autres voient les intervenants sociaux comme des « amis des délinquants » et peuvent les traiter de la même manière que les jeunes.

Pour penser le lien entre policiers et travailleurs sociaux, on doit penser leur complémentarité dans le respect réciproque des fonctions de chacun. Ce dialogue pourrait être provoqué, pourquoi pas, dans des espaces dédiés. Mais quand, politiquement, on favorise une police de guerre, on rend ces rapports pratiquement impossibles.

Propos recueillis par R.L.B.

LIEN SOCIAL
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

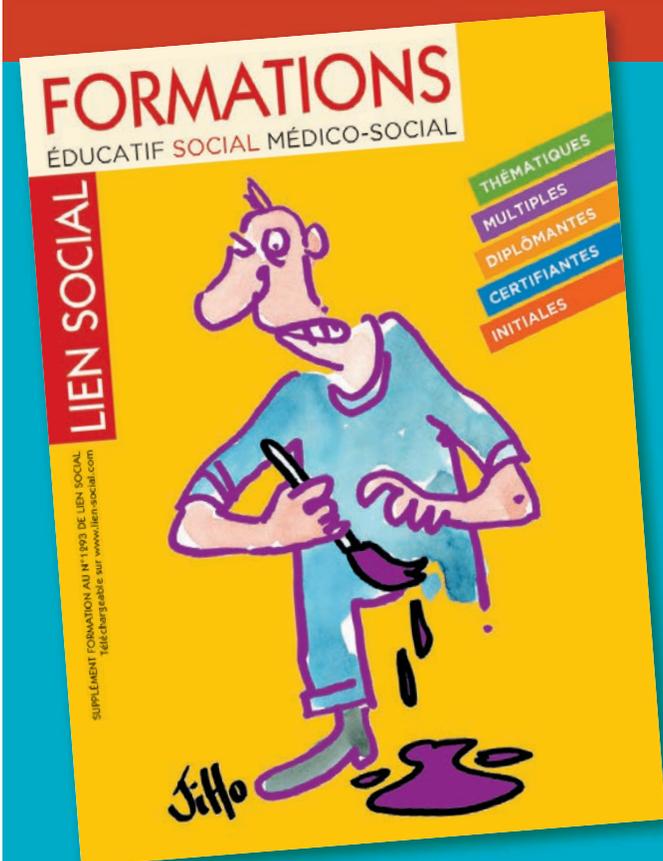


découvrez
suivez
partagez
likez tweetez



GUIDE FORMATIONS 2021

ÉDUCATIF | SOCIAL | MÉDICOSOCIAL



ORGANISMES DE FORMATION

PENSEZ DÈS AUJOURD'HUI
À VOTRE **RÉFÉRENCIEMENT GRATUIT**
DANS NOTRE GUIDE

REMPLEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE

www.lien-social.com/Formulaire-Guide-Formations

CONTACTEZ-NOUS

05 62 73 34 44

marie-helene.clauzel@lien-social.com

Tirage : 15 000 exemplaires.

Diffusion avec le numéro 1293 de *Lien Social* le 13 avril 2021.

Consultable gratuitement sur www.lien-social.com

Le logis-Catalan

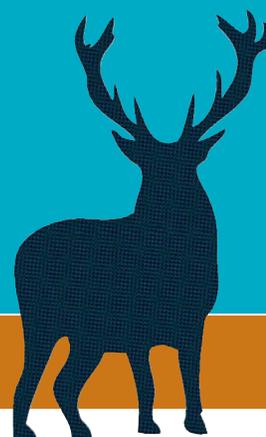
www.logis-catalan.com

Gîte adapté Font-Romeu : 36p.

Gestion libre, 1/2 pension ou pension complète

Géré par un couple d'éducateurs spécialisés
Agréé Jeunesse et Sports (n°661241007)

103 avenue Maréchal Joffre | 66120 Font-Romeu
logis-catalan@wanadoo.fr | 04 68 30 01 04



Les travailleurs sociaux ont toujours su faire preuve d'un sens de l'initiative, de la créativité et de l'imagination face à leur quotidien. Trop souvent, cette dynamique se déploie à bas bruit. Cette rubrique leur est ouverte pour sortir leur pratique de la confidentialité.

Par **Guillaume Verstraete**, éducateur spécialisé et **Laure Démaie**, infirmière à l'Établissement public de santé mentale de la Somme, (anciennement Philippe Pinel)

Camper sans quitter l'hôpital

La crise sanitaire a remis en question les pratiques professionnelles. Il nous a fallu nous adapter. Cet été, nous avons pu mener une action garantissant à la fois la qualité de la prise en charge et le respect des mesures préconisées.

PENDANT la période estivale, où nombre de personnes rêvent de vacances et d'horizons nouveaux, tous les séjours adaptés dont bénéficient les patients ont été annulés, synonyme de privation de vacances. Ce qui faisait rupture avec le besoin d'éloignement qui reste une indication thérapeutique; avec le véritable repère dans le temps que ces périodes tant attendues ont toujours constitué; avec cet accès aux loisirs qui fait bien souvent partie intégrante du projet de vie de nos patients.

Alors que faire? Soit se résigner, soit inventer le moyen qui ferait voyager nos patients en profitant des atouts de l'hôpital.

C'est lors d'une balade dans le parc où est installé notre hôpital, que nous avons découvert le troupeau de moutons paissant paisiblement dans les prés. La vue de ce paysage vallonné et bucolique à l'ombre du sous-bois nous transporta un instant à mille lieux d'ici. Nous étions comme des explorateurs en quête d'une nouvelle contrée, et visiblement, nous l'avions trouvé. Alors que nous devisions sur l'esthétique champêtre de ce petit coin d'hôpital quasi-inconnu de tous,

l'idée est venue comme naturellement l'eau s'écoule de sa source: « ET SI NOUS PLANTIONS NOS TENTES ICI? »

Le temps de mobiliser toutes les forces vives de l'hôpital et un mois et demi plus tard, c'est un groupe de quatre patients et d'une équipe pluridisciplinaire (infirmière, éducateur, jardiniers, éducateur stagiaire) qui installait son campement. Même si nous voulions reproduire le mode de vie des trappeurs, certains éléments étaient indispensables dans un souci de la préservation de la chaîne du froid (frigo) autant que d'hygiène (branchement en eau et en électricité). L'aménagement des points d'eau fut, par la suite, amélioré grâce à la confection d'une nourrice maison (pièce de cuivre qui dessert plusieurs points d'eau) réalisée par les plombiers de l'hôpital. Dès le second soir, nous disposions d'une douche, qui même froide (seul le premier profitait de l'eau chauffée dans les tuyaux) apportait un vrai plaisir de se laver à l'air libre, tout en profitant de la vue sur la verdure environnante. Les menuisiers se sont activés à nous fabriquer des toilettes sèches sur mesure.

S'ensuivit la confection d'une table à feu (sorte de barbecue). Puis ce fut au tour d'une table. Chaque participant prit part à son niveau pour concevoir, chacun avec son rôle et ses missions propres: prendre les mesures, couper et ramasser du bois, dresser les trépièdes, préparer les bobines de cordes, creuser un trou, nouer et fixer les éléments etc. en utilisant pour cela la technique du froissartage qui n'autorise ni clous ni vis, tout tenant grâce aux brêlages (nœuds autour des piquets de bois). Ainsi chacun était autorisé

« TANT QU'IL Y AURA
DES CABANES AU
FOND DES BOIS,
RIEN NE SERA TOUT
À FAIT PERDU »
SYLVAIN TESSON

à croire que c'était lui qui avait construit l'élément de A à Z. Chaque journée était structurée autour de l'élaboration des repas, des sorties organisées (randonnée), d'un jeu de piste (message codé, lecture de carte et utilisation de la boussole) etc... Tous les participants campaient dans des tentes individuelles plantées en cercle à bonne distance du feu de camp où furent organisées des veillées à thème: soirée guitare/chant, karaoké, contes. Une nuit, nous avons même observé à la jumelle et à l'œil nu le ciel d'été et notamment la comète Neowise présente, à cette période, sur l'horizon Nord-Ouest.

Il y eut bien un incident, dès le milieu de la première journée, un participant ayant fait un malaise, il a dû regagner son service. Mais dès le lendemain 10h00, il était de retour. Il fallut aussi apaiser l'angoisse d'un autre patient, perturbé pas la première nuit passée sous sa tente. Les quatre patients s'étaient arrangés entre eux pour effectuer au mieux les tâches du quotidien, favorisant d'autant plus la cohésion de groupe que les corvées étaient partagées en fonction des capacités de chacun. Abandonnant notre idée initiale d'établir un tableau de service, chaque membre du groupe avait trouvé sa place et le moyen de se rendre utile dans la bonne tenue de l'hygiène du camp.

Nous avons laissé le temps aux participants d'apprécier la vie au camp sans forcément s'activer, certains en ont profité pour jouer, confectionner un sifflet, s'isoler un peu dans leur tente ou dans les sous-bois. Le but étant juste d'apprécier le temps qui passe dans cet écrin de verdure, dans l'enceinte de l'hôpital mais si loin de son agitation.

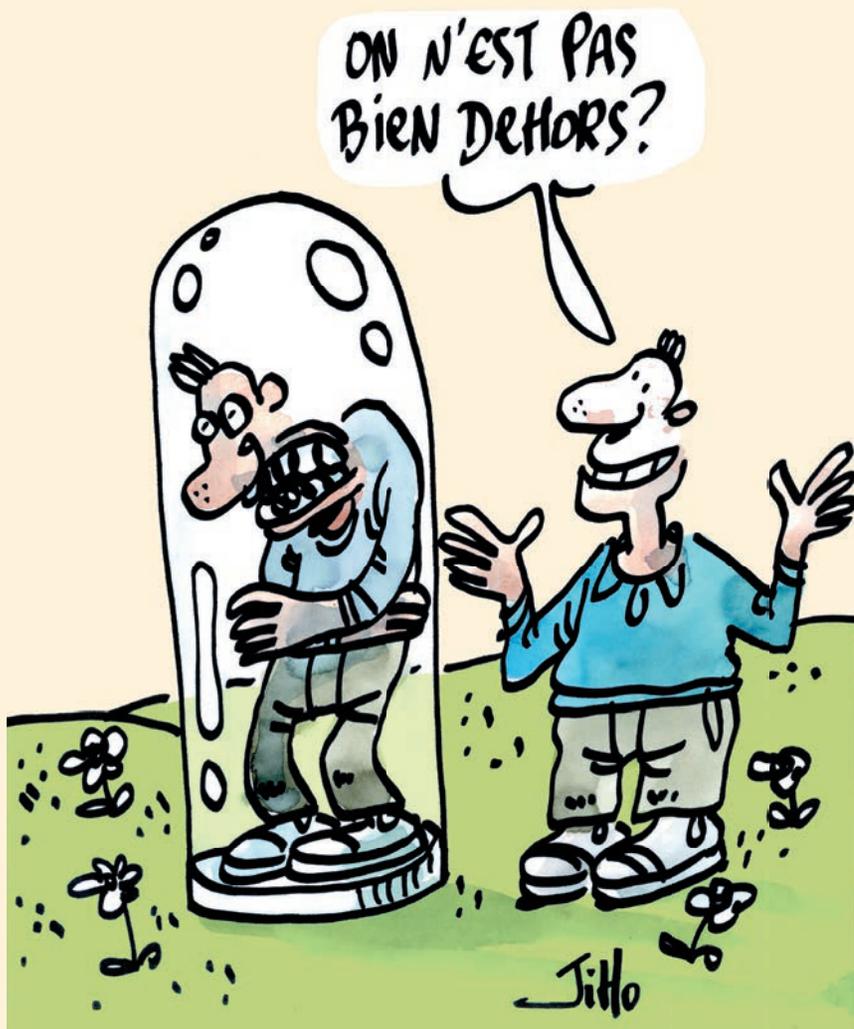
Nous avons proposé aux patients qui le souhaitent de réaliser une interview filmée, exercice difficile s'il en est. Tous ont accepté de jouer le jeu. Ils ont pu exprimer leur satisfaction d'avoir pu réaliser ce séjour, verbalisant chacun à leur manière tout le bénéfice immédiat qu'ils en tiraient. Des rêves d'aventure, des souvenirs de jeunesse, des confidences parfois, le temps était à l'écoute et au recueil de la parole. Une certaine amertume s'est toutefois manifestée, en fin de semaine, source parfois de quelques angoisses. Cinquième et dernier jour, une atmosphère de fin de camp règne mais n'entame pas la bonne humeur générale et le sentiment d'avoir fait quelque chose qui restera dans un coin de notre mémoire. Après tout, une semaine de

DES PSYCHOTIQUES, PARANOS, PERVERS AURONT MONTRÉ DES VALEURS D'ENTRAIDE, D'EMPATHIE ET DE COHÉSION.

camping dans un hôpital psychiatrique, ce n'est pas commun! L'après-midi voit le retour progressif des patients sur leurs services après avoir tout rangé et nettoyé sur place. Nous laissons sur le camp la table, la table à feu et les toilettes sèches. Nous rendons cet espace aux moutons, en gardant à l'esprit cette conviction: il n'y a rien qu'à Pinel que l'on peut faire ça!

Ce projet se veut comme une réponse à l'état de crise sanitaire que nous traversons et qui a mis en péril les fondements même de nos pratiques professionnelles en imposant de mettre de la distance entre les personnes. Trois facteurs ont permis son succès. Tout d'abord, l'immense implication des patients eux-mêmes, ces diagnostics sur pattes, psychotiques, paranos, pervers, apragmatiques..., souvent réduits à une simple ordonnance ou un numéro de sécurité sociale. Ils nous ont révélé des valeurs

d'entraide, d'empathie, de cohésion, mettant en place leur propre fonctionnement pour s'organiser de manière autonome. Ensuite, l'énorme contribution des services généraux et techniques, des cuisiniers, des menuisiers, des plombiers et plus particulièrement les jardiniers. Leur patience, leur savoir-faire mais aussi leur savoir-être ont assuré un étayage sans fausse note auprès des patients, créant avec eux de véritables échanges de compétences dans ce que l'on pourrait appeler le travail en équipe « pluridisciplinaire ». Mais, il faut aussi évoquer les conditions de déroulement de ce séjour qui ont contribué à faire émerger ces comportements: un endroit improbable constitué de prés et de sous-bois, le tout à l'abri du mur d'enceinte, à peine visible, très vite oublié mais aussi à l'abri de la foule et du risque de contagion à la COVID 19 (autant que faire se peut). De quoi réaliser ce « séjour intra-muros », une forme d'errance confinée, une liberté de l'esprit que chacun s'est approprié au contact de cet espace naturel. ●



FORUM

Par Jean-François GOMEZ,

Hommage à Maurice Capul

Quelques bouts de mémoire

C'ÉTAIT l'année 1968, la dernière année de formation à l'institut pédotechnique de Toulouse qui formait des éducateurs. Deux stagiaires éducateurs voulurent effectuer le stage long qui suivait à l'époque l'année théorique au Centre d'Observation de Vitry-Sur-Seine : Elisabeth Albès et moi-même. Je fus affecté à un groupe de « petits moyens » entre 10 et 12 ans particulièrement difficiles. Rencontre inoubliable avec le travail de l'équipe de psychothérapeutes d'enfants animée par Georges Amado, disciple de Georges Heuyer. Le lieu - un grand parc plein d'arbres et de plantes rares - était splendide. Confrontation avec des modèles d'éducateurs que je n'avais jamais rencontrés ailleurs, très engagés et avides de savoir, très syndiqués aussi. Le travail thérapeutique au niveau des enfants était très investi et la réflexion sur les limites du travail éducatif et du travail psy constamment examinée, articulée. Je n'ai jamais oublié la leçon. Beaucoup profitaient des occasions qu'offrait la capitale pour suivre des cours, des formations et des séminaires, une ruche. Les débats étaient puissants, très politiques aussi, c'était l'époque. Parmi eux Maurice Capul qui allait prendre la direction de l'école d'éducateurs de Toulouse et quitter celle de BUC-Versailles (ce n'était pas le temps des IRTS) et que je rencontrais à peu près tous les jours dans la salle à manger du personnel avec sa femme Susanne, qui travaillait à Vitry comme thérapeute. J'avais entendu parler de Capul et de ses recherches grâce au cours fameux d'André Chaurand sur les « couples éducatifs ». Nos conversations m'amènèrent à lui demander s'il pouvait

Maurice Capul
impulsa un travail
remarquable quand
il fut Directeur
de l'école de
Buc-Versailles

suivre mon travail de mémoire. Je le vis deux ou trois fois à Versailles au cours d'entretiens personnels très efficaces. Il m'impressionnait, évidemment, s'intéressant à mon travail car j'y comparais, à travers ma propre expérience, les processus de formation très accompagnés (comme à Vitry) et ceux où le stagiaire était mis directement en position de responsabilité et devait apprendre à nager tout seul. Mon mémoire ne valait pas grand-chose. Capul ne me décourageât pas, ni me jugeât, m'apportant des éléments de réflexions et une hauteur de vue qui me manquait. Avant son départ, j'eus le temps de voir le travail remarquable qui avait été impulsé dans l'école de Buc et qui fut repris par Guy Dréano. Notamment, les « conseils pédagogiques », ces entretiens hebdomadaires sous forme de supervision par un professionnel expérimenté qui recevait les stagiaires en relation individuelle. Ce travail obligatoire d'un an s'ajoutait à celui des « accompagnateurs de stage » dans le lieu institutionnel. Je me maintins donc dans les traces de Maurice Capul en suivant ces entretiens dans l'école de Buc, en tant qu'élève de Toulouse ; puis assez vite, une fois diplômé, je me trouvais de l'autre côté, à mon tour, comme « conseiller pédagogique » de l'école. Pour cela, il fallait se former pendant un an. J'ai fait ce cursus qui s'ajouta à la formation, alors obligatoire, d'accompagnateur de stage sur deux ans, suivie d'un mémoire. On ne plaisantait pas avec le savoir, à cette époque. Pour moi, ce fut un moment inoubliable. Ce n'est que plus tard que j'eus l'occasion de lire les ouvrages de Maurice Capul, ce qui ne fit qu'augmenter mon admiration. Il fut pour moi un « passeur d'humanité ». Après Vitry, je l'ai revu de loin en loin, mais très peu et je le regrette. Je crois qu'il fait partie de ceux qui m'ont appris que je faisais un vrai métier et que ce métier n'avait rien d'approximatif, qu'il devait s'apprendre toute la vie. ●

Lecteurs à vos plumes !
Une adresse : red@lien-social.com

Par **Olympe**, étudiante assistante sociale

Peut-on être différente et préparer un diplôme d'AS ?

JE suis âgée de 26 ans et je souffre d'un handicap « multi dys » (dyslexique, dysorthographique, dysgraphique et dyspraxique visuo-spaciale) reconnu par la MDPH. Malgré la méconnaissance de mes difficultés tout au long de ma scolarité, j'ai passé mon BAC PRO SAPAT et j'ai suivi une première année de faculté de psychologie, avant de me réorienter vers un BTS en économie sociale et familiale. Cette dernière orientation ne m'a pas convenu, car trop technique. Aspirant à aider les gens, je me suis présentée en 2018 à trois sélections d'école pour devenir assistant de service social. J'ai été retenue dans l'une d'entre elle, le jury considérant que ma singularité n'était pas un obstacle à mon projet professionnel. Je n'ai pas bien vécu ma première année, car j'ai eu le sentiment que mon handicap était stigmatisé. Aucune aide ne m'a été proposée pour accompagner mes difficultés. J'ai effectué mon premier stage pratique en polyvalence de secteur. Pour réussir à me concentrer, j'avais tendance à fixer du regard d'une manière constante. Il m'a été reproché une mauvaise posture professionnelle. Aucune relation avec mon handicap n'a été établie. Pourtant, je peux travailler sur mes défauts (mieux m'organiser, essayer de trouver des outils), du moment que je suis soutenu. Mon second stage en centre hospitalier s'est bien mieux passé. Pour des raisons familiales, j'ai dû changer de région. J'ai pu entrer dans une nouvelle école. Mon troisième stage en secteur psychiatrique a donné lieu à une très bonne évaluation. Mais, là non plus, mon handicap n'a pas été particulièrement pris en compte. La rencontre avec la référente handicap, dont j'ai découvert l'existence un peu par hasard, me permet de bénéficier du dispositif Ressource Formation Handicap. L'évaluation du degré de mes difficultés qui m'est proposé sera suivie d'un échange auprès des formateurs pour adapter un accompagnement spécifique. Quand on est « multi dys », on fait comme on peut dans une société qui est mal préparée à nous accueillir.

Ne pas entrer dans le cadre attendu ne constitue un obstacle, s'il n'y a pas de soutien. Ce n'est pas parce qu'on est différente, qu'on ne peut pas devenir une assistante sociale qui fait bien son travail. Au cours de la formation, la présence d'un profil atypique constitue une plus-value. L'accumulation des embûches que le handicap place sur votre chemin, les multiples démarches pour faire valoir ses droits, la confrontation pratique aux dispositifs médico-sociaux... c'est là une expérience potentiellement enrichissante dans les échanges que l'on peut avoir au sein d'une promotion. En m'exprimant publiquement, j'espère ne pas provoquer l'hostilité de mes formateurs, car je n'ai pas terminé mes études. Je souhaitais que mon cas particulier serve à alerter sur les failles qui existent dans les parcours de formation professionnels, y compris pour les travailleurs sociaux. Il me semble aussi important de former davantage les équipes pédagogiques sur les différents profils atypiques. Cela évitera bien des incompréhensions. ●

Contacté par Lien Social, Étienne en troisième année de formation d'assistant social du premier centre de formation fréquenté par Olympe témoigne de ses difficultés d'apprentissage à l'écrit qui ont été pris en compte par les autres étudiants, mais pas par des formateurs par ailleurs débordés. De fait, un référent handicap a été désigné, après son départ. Joséphine, étudiante dans le second centre, confirme l'absence de soutien. Personne n'a pensé à orienter Olympe vers le référent handicap, préférant lui conseiller d'abandonner sa formation. Cette carence qui parfois a même pu prendre la forme d'une stigmatisation est un comble, dit-elle, pour une formation destinée à préparer de futurs professionnels à l'accompagnement des plus fragiles et qui se montrent si peu à l'écoute de l'une d'entre elles !

PREPARE

LIEN SOCIAL

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES WEB SUR
WWW.LIEN-SOCIAL.COM



CHEF DE SERVICE PRODUCTION (H/F)
2 postes
LORMES et NEVERS (58)



ASSISTANT SOCIAL OU CESF (H/F)
ROSNY-SOUS-BOIS (93)



PSYCHOLOGUES CLINIENS DIPLÔMÉS (H/F)
BOBIGNY (93)



ASSISTANT SOCIAL OU ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (H/F)
PARIS X^{ÈME} (75)



**ÉDUCATEUR DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE/
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF (H/F)**
GONESSE (95)



2 TRAVAILLEURS SOCIAUX VOLANTS (H/F)
LOIRET (45)



ASSISTANTS SOCIAUX (H/F)
GENTILLY (94)



2 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS (H/F)
CAHORS (46)



TRAVAILLEUR SOCIAL (H/F)
CERGY (95)



ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL (H/F)
MARSEILLE (13)



RESPONSABLE D'ÉQUIPE (H/F)
au sein d'un service socio-éducatif
CHAMPCUEIL (91)



UN DEVIS IMMÉDIAT
POUR CHAQUE
ANNONCE ENVOYÉE

EFFICACE
FACILE
ET RAPIDE!

contact 05 62 73 34 44 marie-helene.clauzel@lien-social.com

VOS OFFRES D'EMPLOI DANS LIEN SOCIAL



Contact : 05 62 73 34 44
marie-helene.clauzel@lien-social.com

LE PARTENAIRE DE VOTRE RECRUTEMENT
www.lien-social.com

Lieu de Vie et d'Accueil itinérant pour mineurs PJJ et ASE DEVENEZ ACCOMPAGNANT(E) SEUIL !

Dispo + de 3 mois, CDD,
Agé(e) de 26 à 60 ans,
À l'écoute de l'autre,
Aucun diplôme exigé.



seuil
MARCHES EDUCATIVES

31 rue Planchat - 75020 Paris
Tél. 01 44 27 09 88
asso@seuilhivanaidoc.fr
www.asso@seuil.org

Envoyez votre CV,
votre lettre de motivation et votre photo
à seuilrecrute@orange.fr



Groupe SOS Jeunesse, association loi 1901,
consacrée à la protection de l'enfance
et adolescence, membre du GROUPE SOS
recherche pour son établissement Notr'asso :

1 ASSISTANT(e) SOCIAL(e) (H/F)

Pour l'unité d'hébergement diversifié de jeunes 17/21 ans

CDI non cadre - 0,86 ETP (4 jours/semaine)

Vous travaillez du mardi au vendredi selon un emploi du temps établi

Date de début du contrat : dès que possible à Paris XX^{ème}

1 CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (H/F)

CDI plein temps

Date de début du contrat : 4 janvier 2021 à Paris XX^{ème}

Diplôme exigé : Master 1 ou DUT comptabilité et gestion ou DCG
Expérience souhaitée

Candidatures pour ces deux postes :

CV et lettre de motivation à **Caroline GENET, directrice**
caroline.genet@groupe-sos.org

1 ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (H/F)

CDD plein temps - Pour le foyer de la microstructure accueillant 4
adolescents mineurs (14 à 16 ans) en grande souffrance psychique,

Date de début du contrat : dès que possible à Paris XIX^{ème}

CV et lettre de motivation à **Vanessa RACON, cheffe de service :**
vanessa.racon@notrasso.fr

Rémunération des postes selon CCN 66

Établissements pour personnes inadaptées ou handicapées

Profils et missions complets sur www.lien-social.com

L'association LE CAP, Groupe SOS Jeunesse, recherche pour son
service Parentèle la Maison des Familles (basé à Montluçon) :

1 MÉDIATEUR FAMILIAL (H/F)

CDI, temps partiel (0,80 ETP) non cadre

Poste à pourvoir le plus tôt possible : nord et ouest de l'Allier

Titulaire du diplôme d'État (Niveau II au RNCP) - Expérience

Rémunération selon CCN 66

Priorité aux travailleurs handicapés à compétences égales

CV et lettre de motivation par mail
à **Bénédicte HAUET, Directrice Générale :**
directiongenerale@asso-lecap.com

Profil et missions sur www.lien-social.com



Association Société de Saint-Vincent-de-Paul,
Structure d'hébergements d'urgence recrute :

Un Travailleur Social (H/F)

Diplômé d'État avec expérience souhaitée
auprès de public en grande précarité et/ou
dans le domaine de l'hébergement,

CDI temps plein 35h du lundi au vendredi
rémunération selon la CCN 66

Poste réparti sur 2 sites (91) : 1 Accueil de jour situé à Athis-Mons et
1 Centre d'hébergements d'urgence autour de Juvisy-sur-Orge

Adressez votre candidature, CV et lettre de motivation à
Madame la Directrice :
ssvpcde.candidat@orange.fr

Consultez l'offre complète sur www.lien-social.com

NUMÉRO SPÉCIAL ♦ DÉCEMBRE 2020

Votre offre d'emploi reste visible 1 mois au prix de 2 semaines !

BOUCLAGE : 30/11 ♦ PARUTION : 08/12

Version numérique disponible sur www.lien-social.com

Livres

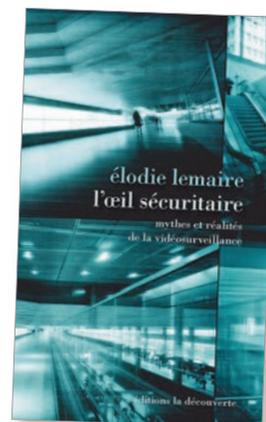
À PROPOS DE...

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Souriez, vous êtes filmés

La vidéosurveillance privée ou publique n'a cessé d'envahir nos vies, passant de 340 000 caméras en 2007, à 935 000 en 2012. Les cassettes et magnétoscopes ont été remplacés par des disques durs, la haute définition et un champ de vision à 360°. Cet outil permet de protéger les citoyens et dissuader la délinquance, affirment ses partisans. Mais, qu'en est-il vraiment de son efficacité? C'est à cette question que répond le livre de l'auteure qui a enquêté auprès des vidéo-opérateurs, des sociétés qui commercialisent ces produits, des policiers, des magistrats. De quoi écarter bien des illusions. Tout d'abord, aucune vidéo de protection n'a jamais permis de défendre en temps réel une personne agressée. Son utilité ne peut être démontrable qu'après-coup. Derrière les caméras, on ne trouve pas des professionnels de la sécurité formés au profilage, mais des salariés à la rémunération modeste, aux contrats précaires, au travail peu qualifié et peu

valorisé. Si certains d'entre eux sont à l'affût du délit flagrant, d'autres relaient le trafic auto et la météo auprès des radios locales. Les vendeurs de cette technologie reconnaissent eux-mêmes les frustrations de beaucoup de clients déçus par rapport aux attentes fantasmagoriques initiales qu'ils nourrissaient. Car, les pannes fréquentes, les carences en techniciens et ingénieurs-réseau capables d'entretenir et de réparer les circuits, la médiocre qualité des images... éloignent du triptyque publicitaire « *dissuader, élucider, rassurer* », seul le dernier se concrétisant vraiment. Pour autant que les visages soient identifiables, que la scène ne soit pas saccadée ou coupée, que le délai de conservation ne soit pas dépassé, que la garantie de fiabilité et d'absence de manipulation soient apportées... la contribution de la vidéosurveillance à la résolution des affaires judiciaires est possible. Pour autant, les éléments qu'elle fournit ne sont admis que sous réserve de

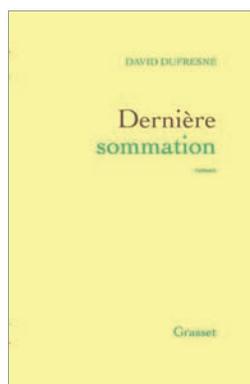


venir corroborer d'autres preuves. Sur 122 dossiers où elle est intervenue, que l'auteure a consultés, l'identification des suspects a été assurée dans 7 % des cas. Si le marché privé de la sécurité trouve là une manne financière sans précédent, que dire de la transformation du droit à la sécurité, jusque-là du ressort de l'Etat, en un bien marchand qui absorbe de plus en plus les budgets dédiés à la présence humaine sur le terrain?

Jacques Trémintin

L'ŒIL SÉCURITAIRE, MYTHE ET RÉALITÉS DE LA VIDÉOSURVEILLANCE,
Élodie Lemaire,
Éd. La Découverte, 2019 (207 p. - 20 €)

Dénoncer les violences policières



DERNIÈRE SOMMATION,
David Dufresne,
Éd. Grasset, 2019 (229 p. - 18 €)

On connaît le David Dufresne sillonnant les manifestations des gilets jaunes, inlassable lanceur d'alerte contre les violences policières, tweetant place Beauvau sur ces gueules que l'on casse en direct et ces mutilés que l'on estropie sous ses yeux. Voilà qu'apparaît dans ce roman un Étienne Dardel, journaliste ayant tourné le dos aux rédactions qu'il prend pour des cimetières de la pensée. Il y a comme une ressemblance. Car, lui aussi sort chaque samedi, comme d'autres vont au front d'un conflit armé, pour témoigner des prémises d'une guerre civile qu'amorcent ces ronds-points, symbole des soupapes de la cocotte qui explosent. Et de comptabiliser les mains arrachées, les yeux crevés, les bras broyés chez des centaines de victimes

qui porteront toute leur vie les séquelles de leurs blessures. S'il met en accusation, ce ne sont pas tant les bacqueux, CRS, BRI et autres gendarmes mobiles envoyés au carnage, se pissant dessus quand ils sont obligés de tenir leurs positions des heures durant. Non, ce sont ceux qui équipent leurs bras d'armes de guerre. Critiquer les violences policières, ce serait, dit-on, se placer du côté des illettrés, de la foule haineuse, des factieux, des putschistes, des décérébrés, des sauvages, des blacks-blockeurs, des racistes, des pestiférés. Pourtant, Étienne Dardel suit toujours la même méthode : s'en tenir aux faits et rien qu'aux faits. Une fiction un peu trop réelle.

J. T.

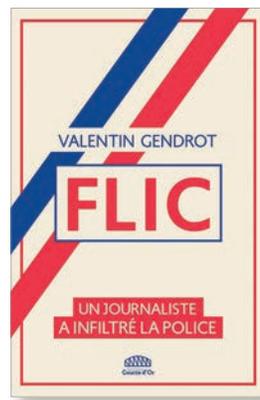
Au cœur de la police

L'INFILTRATION d'un journaliste dans un milieu professionnel n'est pas nouvelle. Cela avait déjà eu lieu dans les prisons, les asiles ou le monde de la précarité. Mais, pas dans la police. Voilà qui est fait. Valentin Gendrot commence par passer le concours d'adjoint de sécurité où il reçoit une formation « low cost » de trois mois qui lui apprend bien plus à menotter, à procéder à une palpation et à tirer, qu'à accompagner une femme victime de violences conjugales. Sa première affectation le propulse à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de Paris où il véhicule des patients. L'occasion d'être témoin de leurs contentions systématiques. Puis, il intègre un commissariat du XIX^{ème} arrondissement. Là, ce n'est ni le bâtiment vétuste, ni les voitures cabossées qui le choquent le plus, mais le sentiment d'intégrer une bande à bord d'un bateau ivre. Se lançant

dans ce qu'ils nomment « la chasse aux bâtards », les policiers de la patrouille qu'il intègre tutoient, insultent et frappent des jeunes hommes parce que noirs, arabes ou migrants. Il assistera à une scène de pure violence au cours de laquelle un adolescent est tabassé. Le policier agresseur s'appuiera sur les faux témoignages de

ses collègues pour déposer plainte contre la victime accusée d'« *outrage et menace contre personne dépositaire de l'autorité publique* ». Si, alors même qu'ils sont censés lutter contre la violence, le sexisme et le racisme, ces fonctionnaires en sont souvent à l'avant-poste, cela tient certes à une formation au rabais ou au sentiment d'être intouchables, hiérarchie et pairs fermant les yeux ou couvrant leurs dérapages. Mais, c'est aussi dû à cette usure que l'auteur a ressentie lui-même, quand il a mesuré la chute de son degré de compassion et d'empathie après seulement six mois d'immersion.

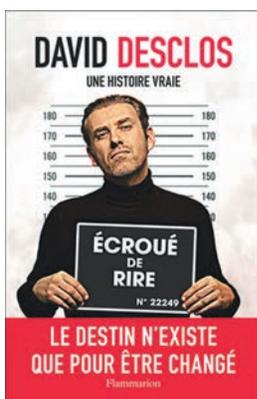
J. T.



FLIC. UN JOURNALISTE A INFILTRÉ LA POLICE,
Valentin Gendrot,

Éd. Goutte d'or, 2020 (293 p. - 18 €)

Bandit, c'est pas une vie



QUI sont ces délinquants qu'affronte quotidiennement la police ? Leurs profils sont divers, depuis les plus immoraux et pervers jusqu'aux révoltés et insoumis, en passant par les paumés et malchanceux. Mais, des comiques, il

n'y en a guère, surtout au point de monter sur scène. C'est pourtant à cette dernière catégorie qu'appartient David Desclos qui a fait de son parcours de petit voyou ayant trempé dans le grand banditisme un spectacle, puis un livre. Sa vie commence dans la misère la plus noire, avec un père partant au travail à 5 h 30 et rentrant à 23 h 00 ivre mort et une mère courage tentant de faire survivre sa famille, après avoir payé les factures. En grandissant, il faut choisir : devenir bon élève ou bon voleur. Malgré toute l'énergie dépensée par les enseignants, bien des mômes cochent la mauvaise case. Comment être tenté par le destin de ces hommes, rencontrés lors de leurs stages, fatigués et cassés, jamais payés à la hauteur de leurs efforts ? C'est très tôt que le petit David fait l'apprentissage du vol à l'étalage ou la filouterie. Il va devenir expert en la matière, réussissant à piller les magasins

à la barbe de leur propriétaire, de jour comme de nuit. Il devient un adolescent et un adulte inconscients se shootant à la toute-puissance. La tour où il réside se transforme en cour des miracles où l'on trouve de tout à pas cher : shit, fringues, baskets, parfums, tabac, alcool. Seules règles : ni d'arme, ni violence. Il finit par tomber. Qu'à cela ne tienne : il organise business et trafic au cœur même des prisons où il est enfermé. L'humour et le détachement de l'auteur n'ont pas pour ambition de tourner en dérision la loi, ni sa transgression. Aujourd'hui, il s'est rangé et veut faire passer le message : il n'est pas un héros et le jeu n'en vaut pas la chandelle.

J. T.

ÉCROUÉ DE RIRE. UNE HISTOIRE VRAIE,
David Desclos,

Éd. Flammarion, 2019 (271 p. - 18,90 €)

Super-héroïnes



« **A** LORS le sujet, c'est une sorte d'hommage tragi-comique, à mes chers disparus. » Ainsi commence la pièce *Wonder Woman enterre son papa*. À partir de son histoire familiale - son père atteint de la maladie de Parkinson a vécu 9 ans en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) -, Sophie Cusset, metteuse en scène, comédienne et autrice, s'interroge sur la vieillesse, la maladie, la déchéance du corps. « Il m'est apparu comme essentiel d'aborder sur scène la vieillesse, dans une société vieillissante. Pourquoi regroupe-t-on nos aînés dans des Ehpad? Pourquoi la société qui prolonge l'espérance de vie ne trouve pas de budget pour que nos aînés vivent dignement? » Sa réponse passe par le théâtre et le burlesque. Son spectacle rend visible ce que la société cache et magnifie les acteurs sociaux peu reconnus (aide-soignante, animatrice...). Sophie Cusset rejoue son histoire, en brouillant les pistes. « Là c'est du Cusset, c'est une autobiographie fictionnée... un doc fiction théâtral, il y'a du vrai, il y'a du faux! », précise-t-elle. Sur le plateau, quatre comédiennes virevoltent en jouant tour à tour résidentes, aide-soignante, animatrice, direc-



trice... Chloé, l'aide-soignante est à cran. « Je suis seule avec mes 45 fauteuils, je craque, j'm'arrache les cheveux, on nous parle de maltraitance mais on n'embauche personne. » Elle réclame dans les réunions d'équipe que l'on aborde les vrais sujets: « les sous-effectifs des soignants, la gestion des épidémies de grippe, le suivi psychologique des résidents en fin de vie... ». Sophie Cusset aborde sans détour les vraies questions que posent le grand âge. « Engageons un assistant sexuel pour Marguerite! » De scènes décapantes en monologues intimes, les situations tragiques sublimées par le burlesque s'enchainent pour montrer « l'immontrable ».

Frédérique Arbouet

Wonder Woman enterre son papa, cabaret gériatrique et glamour d'après une histoire vraie,
texte et mise en scène Sophie Cusset,

Du 2 au 30/11 à 19 heures au Théâtre de Belleville, 75011 Paris - Durée 1h10 - puis en tournée les 4 et 5/05 2021 au Théâtre de Sartrouville (78). Plus d'infos sur theatredebelleville.com
À voir aussi en ligne **Wonder Woman**, une série auto-fiction familiale de et avec Sophie Cusset - www.wondersophiecusset.com

Image médium

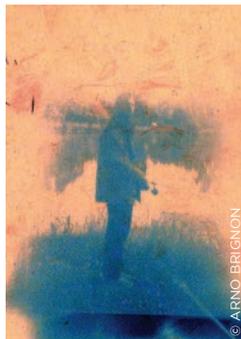
QUAND la photographie rencontre les sciences humaines, cela se passe au GRAPh-CMI, à Carcassonne. Le Groupe de Recherche et d'Animation Photographique - Centre Méditerranéen de l'Image mène un travail au quotidien, en utilisant le médium photographique, auprès de publics divers. Amateurs adultes et enfants, personnes malvoyantes, femmes d'une communauté gitane, jeunes des quartiers... reçoivent un accès à la culture: une émancipation sociale, culturelle et artistique.

Temps fort de la saison photographique en France, la 4e édition du festival Fictions Documentaires du GRAPh-CMI, questionne les problématiques sociétales d'aujourd'hui. Entre reportage et pratiques plasticiennes, dix photographes-auteurs invités travaillent sur le terrain pour ensuite créer des formes nouvelles.

Photographe de la réalité sociale, Mohamed Bourouissa observe les marges de la

société et les pratiques collectives auxquelles il donne corps. *Familles Croisées* est l'aboutissement d'un atelier-résidence d'Arno Brignon. Ancien éducateur, le photographe tisse des liens entre les groupes qui inventent une famille à partir de photos sorties de vieux albums. Avec *Territoire-travail*, Gilberto Guiza-Rojas interroge, avec ses photo-assemblages, le processus de formation professionnelle des réfugiés sur le territoire du Grand Paris. Les trois photographes, Cécile Cuny, Nathalie Mohadjer, Hortense Soichet, associées à quatre sociologues, ont mené pendant trois ans une enquête sociologique et photographique sur les zones logistiques et l'organisation sociale qui en découle. Plus que des images, ces œuvres photographiques militantes et humanistes, au croisement de la sociologie et de l'artistique, révèlent par leurs regards sensibles, les tensions invisibles au cœur de nos quotidiens et éveillent les consciences.

F.A.



4^e Festival Fictions Documentaires, avec les photographes Mohamed Bourouissa, Matthieu Gafsou, Laura Lafon, Gilberto Guiza Rojas, Andrea Eichenberger, Hortense Soichet, Cécile Cuny, Nathalie Mohadjer, Arno Brignon et Eve Killer. **du 13/11 au 13/12 à Carcassonne.**
Entrée libre et gratuite pour toutes les expositions et les animations liées au festival. Contact GRAPh : 04 68 71 65 26 - www.graph-cmi.org.

ères FORMATIONS
Des connaissances aux compétences

PRÉVOYEZ VOS FORMATIONS 2021

Soutenir la parentalité lors de l'accueil
du tout petit enfant

Avec : **Diane Houry, Gérard Neyrand**

Jeudi 25 et vendredi 26 février 2021

TOULOUSE – Le Forum, 13 avenue Jean Gonord

Accueillir le petit enfant dans sa différence

Avec : **Pierre Delion, Philippe Gaberan**

Mardi 2 et mercredi 3 mars 2021

TOULOUSE – Le Forum, 13 avenue Jean Gonord

Être professionnel en milieu ouvert
et/ou en prévention spécialisée

Avec : **Xavier Bouchereau, Philippe Gaberan**

Lundi 15 et mardi 16 mars 2021

TOULOUSE – Le Forum, 13 avenue Jean Gonord

Associer les parents à une mesure
de protection de l'enfant

Avec : **Jean-Pierre Thomasset, Xavier Bouchereau**

Mardi 30 et mercredi 31 mars 2021

TOULOUSE – Le Forum, 13 avenue Jean Gonord

CATALOGUE 2021

Former les professionnels à
la relation d'aide sociale,
éducative et de soin
de la petite enfance
à la personne vieillissante

Sur demande ou à télécharger



Renseignements et inscriptions :
www.editions-eres.com
formations@editions-eres.com
Tél. 05 61 75 40 81



Olivier Couder

PRÉSENCE DU HANDICAP DANS LE SPECTACLE VIVANT

Le Théâtre du Cristal, aventure humaine et challenge artistique

À travers récits, dialogues, observations, références théoriques, les questions essentielles posées par l'auteur en font un livre de référence sur l'épanouissement des formes artistiques conjuguant spectacle vivant et handicap. Psychologue puis comédien et metteur en scène, Olivier Couder fait partie des pionniers mêlant théâtre et handicap.

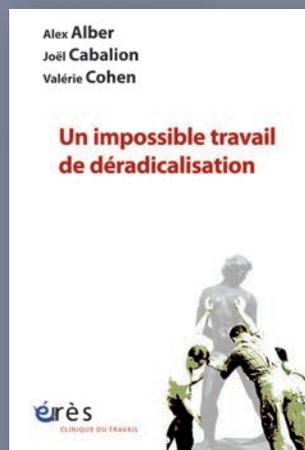
224 pages, 23 €

Alex Alber, Joël Cabalion,
Valérie Cohen

UN IMPOSSIBLE TRAVAIL DE DÉRADICALISATION

Ce premier retour analytique et documenté sur l'échec de l'unique « centre de déradicalisation », dont les enjeux ont mobilisé l'opinion publique et les médias pendant de longs mois, pose des questions fondamentales sur le travail social au contact du religieux.

256 pages, 24,50 €



Christine Chognot

LE SENS DE L'ACTION DANS LES ASSOCIATIONS

En conjuguant des repères théoriques et des observations pratiques issues de son expérience, l'auteure explore les potentiels du fonctionnement associatif. Elle ouvre un espace pour la dimension politique-sociétale du projet des associations et pour l'élan collectif qui le fait vivre, dans une succession d'engrenages micro-méso-macro. En proposant de nombreux matériaux de réflexion, l'ouvrage est un véritable guide pour l'action à la fois stimulant et structurant. Préface de Robert Lafore

192 pages, 20 €

EN LIBRAIRIE ou à défaut :

Éditions éres – 33 avenue Marcel Dassault F-31500 Toulouse
Tél. 05 61 75 15 76 – e-mail : eres@editions-eres.com

Consultez notre catalogue sur www.editions-eres.com



PROFAC

Plus qu'une formation !

PROFAC
INSTITUT DE FORMATION
ET DE RECHERCHE EN ART-THERAPIE
artherapie.com

Devenez Art-thérapeute !

Grâce à votre Compte Personnel de Formation (CPF)

TITRE PROFESIONNEL RNCP NIVEAU 6 (nouvelle nomenclature)



Cursus multimodal : 938 heures de formation
(E-learning + présentiel + stage en entreprise) 5100 €

moncompteformation.gouv.fr

VAE : devenez art-thérapeute en validant vos acquis
et votre expérience professionnelle 1000 €

moncompteformation.gouv.fr

(Recherche formation : *Accompagnement VAE - Certificat Art-thérapeute par PROFAC*)

Contactez-nous : 04 90 93 19 92
artherapie.com psyroyol@gmail.com